



MORLAIX
communauté
BRO MONTRoulez

Direction de l'Administration Générale
2B voie d'accès au Port • BP 97121
29671 MORLAIX CEDEX
T 02 98 15 31 31 • F 02 98 15 31 32

Conseil de Communauté

Compte-rendu de la séance du lundi 9 mai 2016

L'an deux mil seize, le neuf mai à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Fichet.

Date de la convocation : 29 avril 2016

Jean-Luc Fichet, Président ouvre la séance du Conseil de Communauté à 18 heures par l'appel des élus communautaires.

Secrétaire de séance : Martine Dilasser

Le Président donne ensuite la parole aux différents rapporteurs pour l'examen des questions à l'ordre du jour.

Délibération D16-111

Objet : Information relative aux décisions prises par délégation en application de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Rapporteur : Jean-Luc Fichet

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 50

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon. Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Locquirec** : Gwennolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigréat à Georges Aurégan, Christiane Léon à Marlène Tilly, Sarah Noll à Véronique Pereira

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté est informé des décisions prises par le Président et le Bureau, en application des délibérations de délégation du Conseil de Communauté.

Attributions exercées par le Président - Arrêtés

A16-082	Attribution d'une subvention pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif
A16-083	Marché de définition des continuités écologiques et orientations de préservation et de remise en bon état
A16-084	Attribution d'une subvention pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif
A16-100	Programme d'actions de l'habitat privé – Avenant 10
A16-101	Attribution d'une subvention au titre de l'aide au logement social pour l'opération de huit logements Espace Guével à Pleyber-Christ

Attributions exercées par le Bureau communautaire - Délibérations

Séance du 25 avril 2016

B16-025	Modification des tarifs de la Halle Jézéquel
B16-026	Monnaie locale, le buzuk – Attribution d'une aide exceptionnelle
B16-027	Attribution d'une subvention à l'association Queffleuth et Bézilal

B16-028	Attribution d'une subvention à l'ITEP de l'Ancre - « C'est quoi ce cirque ? »
B16-029	Attribution d'une subvention à l'Orpam – Printemps des générations
B16-030	Attribution d'une subvention au Comité de chômeurs et Solidaires du Pays de Morlaix
B16-031	Attributions de subventions dans le cadre du Contrat de Veille active
B16-032	Habitat - PLH 2014-2019 - Orientation 2 : améliorer l'offre locative sociale existante, développer l'offre très sociale - Garantie partielle d'emprunt pour l'opération de construction de 8 logements locatifs sociaux, dénommée Villa Héoliou à Pleyber-Christ
B16-033	Habitat - PLH 2014-2019 - Orientation 2 : améliorer l'offre locative sociale existante, développer l'offre très sociale - Garantie partielle d'emprunt pour l'opération de construction d'un logement locatif social (PLAIA) situé 8 rue Jules Ferry à Saint-Martin-des-Champs
B16-034	Habitat - PLH 2014-2019 - Orientation 2 : améliorer l'offre locative sociale existante, développer l'offre très sociale - Garantie partielle d'emprunt pour l'opération de construction de 21 logements locatifs sociaux (PLUS/PLAIO) situés 8 rue Jules Ferry à Saint-Martin-des-Champs
B16-035	Attributions de subventions de fonctionnement Culture – Année 2016 – 2 ^{ème} mouvement
B16-036	Compléments à la charte des transports scolaires
B16-037	Adaptation de la tarification sociale du réseau transport en commun
B16-038	Bilan des transports piscines 2013-2014
B16-039	Attribution d'une subvention à l'association Trotte-sentiers
B16-040	Marché d'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal

Le Conseil de Communauté a pris acte de cette information.

Nathalie Bernard demande la parole pour évoquer auprès de l'assemblée la situation de l'entreprise Capitaine Houat, du groupe Intermarché. C'est une situation difficile : les 37 salariés du site du Diben, à Plougasnou, ont appris du jour au lendemain l'arrêt brutal de l'activité. Capitaine Houat compte trois pôles en France : Lanester, Boulogne, Plougasnou. Tout comme les salariés, les élus ont été informés du jour au lendemain de cette fermeture, qui soit-disant n'avait été décidée que quelques jours auparavant. Les acteurs publics, propriétaires des bâtiments vivier, puisque la partie vivante de l'entreprise se situe sur le domaine public maritime, n'ont à aucun moment été contactés pour évoquer cette éventualité ni même pour essayer de trouver des solutions, puisqu'il paraît que les trois sites du groupe sont en situation économique et financière difficile depuis trois ans, ce qui reste d'ailleurs à démontrer comptablement parlant. La stratégie industrielle d'Intermarché de regrouper leur activité mer sur deux sites en France et de supprimer leur capacité en vivier en Bretagne, si elle est discutable sur le long terme selon différents professionnels de cette filière, semble incompréhensible à Mme Bernard, puisque l'entreprise base sa communication publique sur sa force de producteurs commerçants. C'est cette position que le Président de Morlaix Communauté, le vice-Président en charge du Développement économique et Nathalie Bernard, maire de Plougasnou, ont soutenu lors de la rencontre avec Monsieur Merveilleux, directeur de la filière mer d'Intermarché. Leur mécontentement quant à la forme et leur opposition quant au fond de l'annonce de la fermeture du site n'ont malheureusement pas fait changer d'avis leurs interlocuteurs, dont la seule feuille de route est la stratégie industrielle du groupe Intermarché. L'humain, les compétences des salariés, l'engagement des personnels depuis de nombreuses années ont peu de poids dans la balance. Après différents contacts avec des acteurs de la filière proches du dossier durant ces dernières semaines, il paraît nécessaire, au niveau de Morlaix Communauté et de la commune de Plougasnou, de se concentrer sur l'accompagnement des salariés et la mise en place d'un plan de sauvegarde de l'emploi le plus favorable possible aux salariés, et sur la recherche de repreneurs du site. Des pistes sont déjà en cours d'étude, soit directement par l'entreprise qui a une obligation de recherche de repreneurs, soit par des acteurs économiques comme Morlaix Communauté ou la CCI. Car Plougasnou a de nombreux atouts : l'autorisation ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) pour cette entreprise, l'autorisation de cultures marines sur site, la construction de pompage d'eau de mer de grande qualité, une capacité de stockage importante, la possibilité de purifier les coquillages, des ateliers polyvalents, un réseau

d'assainissement opérationnel à la dimension de ce site, et surtout du personnel formé et compétent. Nathalie Bernard veut signifier aux personnels le soutien de la commune, et, elle l'espère, celui de l'ensemble des élus communautaires (d'où son intervention), dans l'ensemble des actions mises en place, dans le respect de la légalité bien sûr.

Jean-Luc Fichet souligne l'importance de cette intervention : on ne peut ignorer ce qui se passe aujourd'hui au port du Diben. Les élus ont en effet rencontré les responsables de Capitaine Houat, et Jean-Luc Fichet ne leur fera pas l'affront de croire qu'une décision de cette importance soit prise sur un coin de table huit jours avant : quand il s'agit de décisions économiques, et surtout d'argent, les décisions sont mûrement réfléchies. En tout cas des signes montraient quelques raisons de s'inquiéter : les salariés le disent et il y a toutes les raisons de les croire. Jean-Luc Fichet a fortement exprimé à Monsieur Merveilleux son désaccord, sa désapprobation, sa stupéfaction de devoir apprendre par la presse qu'une usine allait fermer dans les six mois à venir sur le territoire de Morlaix Communauté, sans en informer les élus, ce qui est regrettable, ni au moins informer le propriétaire, Morlaix Communauté étant propriétaire d'une partie de l'assise de Capitaine Houat. La décision étant prise et les choses engagées, les élus ne s'attendent pas à ce que le groupe revienne en arrière, mais qu'il fasse face à toutes ses obligations, et mettront tout en œuvre pour que les activités de ce type puissent se poursuivre sur le site de Plougasnou. Jean-Luc Fichet croit pouvoir dire à Mme Bernard que l'ensemble des conseillers communautaires ici présents disent leur stupéfaction, leur désapprobation et leur soutien à l'ensemble des salariés de Capitaine Houat.

Agnès Le Brun confirme que le soutien de l'ensemble des élus communautaires est bien évidemment acquis, et se pose la question, compte-tenu de l'état dans lequel se trouvent actuellement les salariés, du rôle des élus : sont-ils déjà à devoir – ce qui serait leur obligation et leur devoir moral – accompagner des démarches de reconversion – mise en place d'une cellule d'accompagnement, d'information et d'orientation sur les dispositifs existants, avec sans doute les services de l'État - ou y a-t-il encore un espoir de reprise ?

Nathalie Bernard répond que la période est au commencement de la mise en place du PSE de l'entreprise (Plan de Sauvegarde de l'Emploi), accompagnée par une entreprise de reclassement (BPI) connue ici, car elle accompagne aussi Hop !, et a donc déjà une vue d'ensemble du développement économique du territoire. Les élus espèrent bien sûr une reprise. Les services de Morlaix Communauté ont déjà quelques contacts, ce qui ne veut pas dire reprise immédiate, mais le sujet est travaillé. Les acteurs de cette filière se connaissent tous plus ou moins. Des viviers ont été repris récemment par une autre entreprise qui est un des leaders du marché de gros européen : il y a aussi cette piste là. Rien n'est encore perdu. Ce site a un fort potentiel. Des personnes se disant porteuses de projets industriels innovants sont aussi entrées en contact avec les élus, qui étudient aussi cette piste, et pourquoi pas des choses encore très différentes.

Jean-Michel Parcheminal demande ce qui peut être fait dans chaque commune : il voit circuler à Plounéour-Menez des pétitions pour soutenir le personnel et la reprise d'activité. Peut-on envisager une action concertée au niveau de chaque commune, par exemple une motion votée dans chaque conseil municipal ? À titre personnel, Jean-Michel Parcheminal va boycotter le rayon poissonnerie d'Intermarché.

Jean-Luc Fichet pense que toute initiative venant d'une collectivité en soutien aux salariés est une bonne initiative, même si cela n'agit pas directement sur leur retour à l'emploi. Les salariés, qui seront rencontrés prochainement, seront probablement à même de proposer des actions.

ENVIRONNEMENT

Délibération D16-112

Objet : Transfert des compétences eau et assainissement des eaux usées

Rapporteur : Guy Pennec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 48

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 52

Secrétaire de séance : Martine Dilasser

Étaient présents : Botsorhel : Valérie Le Denn Carantec : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet Garlan : Joseph Irrien Guerlesquin : Gildas Juiff Guimaëc : Georges Lostanlen

Henvic : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon. Hervé Richard Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigréat à Georges Aurégan, Christiane Léon à Marlène Tilly, Sarah Noll à Véronique Pereira

1 – Le contexte

Morlaix Communauté a engagé lors du précédent mandat, entre 2012 et 2013, une étude permettant d'instruire le débat politique sur la prise de compétences eau et assainissement à l'échelle communautaire.

Lors du Conseil de Communauté du 4 mai 2015, la poursuite des études a été actée afin de regarder les conditions de faisabilité d'une prise de compétence.

La réflexion portée par Morlaix Communauté s'inscrit dans un paysage législatif revisité avec l'application de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 qui fixe des échéances au profit des communes en termes de compétences eau et assainissement.

L'article 66 de la loi NOTRe fixe le transfert des compétences « eau » et « assainissement » (eaux usées + eaux pluviales) au 1^{er} janvier 2020. De même, le transfert de compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) s'applique au 1^{er} janvier 2018 pour le compte des EPCI.

Morlaix Communauté souhaite s'inscrire dans cette nouvelle architecture de transfert de compétences en concertation avec les structures en place. À ce stade, 19 structures portent la compétence eau potable en matière de production, de transport et de distribution (13 communes et 6 syndicats) et 25 structures ont la compétence assainissement collectif (21 communes et 4 syndicats). Une structure est gérée au titre de l'assainissement non collectif et une autre structure bénéficie d'une compétence partagée eaux usées - eaux pluviales.

Morlaix Communauté se place dans une démarche volontariste de prise de compétence anticipée par rapport aux échéances réglementaires tout en veillant à une progressivité dans les transferts de compétences s'accompagnant de la mise en œuvre d'une future organisation politique et technique respectueuse des intérêts des structures actuelles :

- étape 1 : **prise de compétence eau et assainissement des eaux usées excluant les eaux pluviales, à titre facultatif au 1^{er} janvier 2017** permettant une prise de compétence partielle de l'assainissement en excluant le volet « eaux pluviales ». Ce transfert vient en complément à la prise de compétence au 1^{er} janvier 2006 de l'assainissement non collectif (SPANC) dévolue à Morlaix Communauté ;
- étape 2 : **prise de compétence GEMAPI à titre obligatoire au 1^{er} janvier 2018** ;
- étape 3 : **prise de compétence « eau » et « assainissement » intégrant les « eaux pluviales », à titre obligatoire au 1^{er} janvier 2020.**

2 – Les enjeux- la conduite du projet

Les problématiques de l'eau constituent un enjeu fort des territoires, plus particulièrement en Bretagne, avec une attention toute particulière dans le respect d'un bon état écologique des « masses d'eau » et d'un maintien de la qualité de rejet vers les milieux naturels. L'eau est un bien précieux et une composante essentielle de nos bassins de vie. La maîtrise locale du cycle de l'eau est un enjeu essentiel pour notre territoire, ses entreprises et ses habitants.

Aussi, l'eau est un élément central de notre politique de développement territorial, au même titre que l'aménagement du territoire et le développement économique qui forment le socle de base des compétences communautaires. Cela répond à l'ambition portée par élus communautaires à travers le projet de territoire adopté le 29 février 2016 (axe 1 - priorité 1 Morlaix Communauté, un territoire attractif, et priorité 6 Vivre ensemble dans un environnement de qualité).

Pour Morlaix Communauté, s'engager dans la politique de l'eau dès le 1^{er} janvier 2017 c'est

d'abord et avant tout prendre en compte les objectifs suivants :

- **-un enjeu stratégique pour construire ensemble un modèle** permettant de faire le transfert des compétences dans des bonnes conditions organisationnelles et financières en veillant à prendre en compte les situations locales,
- **une volonté d'anticiper en se plaçant dans une progressivité dans les prises de compétences** par rapport aux échéances réglementaires (intégration de Gémapi en 2018 au titre des compétences obligatoires,);
- **un enjeu du projet de Territoire (priorité 6) en mettant l'eau au cœur de la politique communautaire** au même titre que l'aménagement du territoire et le développement économique ;
- **avoir une maîtrise des politiques d'investissement et d'équipements** à l'échelle communautaire, pour faciliter l'installation de nouvelles entreprises et les activités économiques en cohérence avec les démarches de planification territoriale ;
- **s'engager dans la sécurisation de l'approvisionnement en eau en tout point sur ce territoire**, en créant une dynamique collective dans les mesures de préservation et les actions d'interconnexions des territoires de manière à garantir à chaque citoyen une pérennité dans l'usage de l'eau ;
- **un enjeu de mutualisation de l'expertise au bénéfice du territoire** avec la valorisation des moyens humains et la reconnaissance des savoir-faire actuels au sein des communes et des structures;
- **offrir une technicité et une expertise territoriale** avec un niveau de service homogène et des garanties de pérennité d'organisation ;

L'étude réalisée par le groupement de cabinets spécialisés à partir du mois de juin 2015, en collaboration avec les services de Morlaix Communauté, les communes et autres structures compétentes, a porté sur les dimensions juridique, technique et financière avec des étapes de validation en fonction de l'avancement des études :

- Phase 1 - État des lieux et diagnostic des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif (patrimoine, organisation, modes de gestion, moyens, tarification et état financier) ;
- Phase 2 - Établissement des programmes pluriannuels d'investissement sur la période 2015-2025. Traduction sur le prix de l'eau des travaux projetés et présentation de différents scénarios de convergence des tarifs ;
- 1. Phase 3 - Analyse des conséquences financières, techniques, juridiques et organisationnelles d'un transfert de ces compétences.

L'ensemble des réflexions a fait l'objet d'un important travail de suivi et de concertation avec l'ensemble des acteurs. Morlaix Communauté a mis en place les structures de gouvernance suivantes :

- un comité technique réunissant les techniciens de chaque structure élargi aux partenaires institutionnels (agence de l'eau, conseil départemental, ...),
- un comité de pilotage regroupant les Présidents de chaque entité (Morlaix Communauté, les six syndicats, un représentant des communes autonomes),
- un comité de coordination regroupant l'ensemble des structures compétentes , les institutionnels (Sage Léon Trégor, Conseil départemental, Agence de l'eau Loire-Bretagne), les maires et les trésoriers, les représentants des usagers (Collectif Eau Publique du Pays de Morlaix).

Ces structures se sont réunies à chaque étape d'avancement de l'étude et ont permis d'orienter les décisions des élus. Dix réunions des comités de gouvernance technique et politique ont été mises en place. Huit réunions particulières se sont engagées avec les structures locales sous la forme de rencontres territoriales. Des rendez-vous particuliers ont été organisés, par le biais des services et des prestataires pour appréhender les enjeux techniques et financiers de chaque structure.

3 – Les engagements de Morlaix communauté dans le cadre du transfert de compétences

L'ensemble des réflexions menées permet de proposer pour chacune des communes et des structures du territoire les principes fondateurs suivants en vue du transfert de compétences de l'eau potable et de l'assainissement à titre facultatif au 1^{er} janvier 2017 :

- **le choix d'une gouvernance locale** avec la mise en place d'un conseil d'exploitation resserré qui serait systématiquement saisi avant le Conseil de Communauté de toutes les questions relatives à l'organisation générale du service, aux investissements, aux budgets et à la politique tarifaire. Ce conseil d'exploitation s'appuierait sur des

- commissions de secteurs calées sur les périmètres des organisations actuelles et pouvant conserver une représentation communale ;
- **la garantie de voir réaliser des programmes** pluriannuels d'investissement sur la base des propositions des élus au niveau des commissions de secteurs ;
 - **la prise en compte des savoir-faire des structures syndicales ou communales.** Au-delà des transferts obligatoires d'agents qui s'appliqueront de fait, des options de mise à disposition seront envisagées. Des transferts de services seront proposés, pour permettre de bénéficier de pôles de compétence au sein de la nouvelle structure (engagement de Morlaix Communauté auprès du SIVOM à intégrer le transfert de l'ensemble des agents du service avec remise à disposition de ces agents auprès du SIVOM ou des communes concernées pour la compétence eaux-pluviales non transférée avant le 1^{er} janvier 2020) ;
 - **la neutralisation des effets financiers** du transfert pour les communes (charges aujourd'hui facturées par le budget principal des communes et remboursées par les budgets annexes mais qui ne le seront plus après le transfert, perte de marge de manœuvre en trésorerie). Un mécanisme de compensation dégressive versée par la communauté aux communes sera mis en place ;
 - **une équité des usagers vis à vis du prix de l'eau et de l'assainissement en organisant une convergence tarifaire à l'échelle du territoire communautaire mais sans impact sur les tarifs avant 2020.** La convergence des tarifs se déterminerait par la suite sur une durée de lissage à fixer collectivement ;
 - **un maintien des modes de gestion des services** jusqu'à l'échéance des contrats en cours ;

4 – Le transfert de compétence

Le transfert des compétences eau et assainissement des eaux usées à titre facultatif est fixé au 1^{er} janvier 2017. Cette prise de compétence permet la construction d'une organisation politique et technique partagée avec une montée progressive de cette structure, dans l'attente des transferts obligatoires à venir en 2018 (GEMAPI) et 2020 (loi NOTRe).

Pour permettre la mise en place de cette nouvelle organisation au 1^{er} janvier 2017, il est prévu la constitution d'une mission de préfiguration à compter du mois de septembre 2016, comprenant une équipe de quatre agents (1 poste à temps plein d'un directeur – poste de catégorie A technique, 1 poste à temps partiel d'un adjoint – poste catégorie A technique, 1 poste à temps plein d'un gestionnaire financier et administratif – poste de catégorie A administratif et 1 poste à temps plein d'assistant(e)/ comptable – poste de catégorie C administratif), avec une implantation immobilière en cours de définition. Cette équipe bénéficiera d'un accompagnement des services supports de Morlaix Communauté avec le soutien du Centre de gestion du Finistère dans cette phase préalable de rencontre des personnels des communes et des syndicats, avec une adaptation des moyens humains en interne à la collectivité.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2224-7 et suivants, L. 5211-17 et L. 5216-5,

Vu les statuts de Morlaix Communauté,

Vu les avis exprimés lors de la commission Environnement élargie à la commission Finances, Administration générale, du 19 avril 2016,

Vu l'avis du Conseil des maires du 25 avril 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **de décider de la prise des compétences « eau » et « assainissement des eaux usées » par Morlaix Communauté à titre facultatif au 1^{er} janvier 2017 et de la modification des statuts en ce sens,**
- **d'inviter les communes membres de Morlaix Communauté à bien vouloir se prononcer sur cette prise de compétence dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente délibération,**
- **d'autoriser la mise en œuvre de la mission de préfiguration à compter de l'expiration du délai de trois mois ou dès lors qu'une majorité de communes est actée par le Conseil des maires et de préparer l'ajustement des effectifs communautaires avec une mise à jour le tableau des effectifs de Morlaix Communauté.**

François Hamon exprime un regret relatif à la non-prise de compétence eaux pluviales. Pour Saint-Martin-des-Champs, c'était assez simple à prendre en compte - 100 km de réseaux d'eaux pluviales, 250 000 € d'investissement, 100 000 € de fonctionnement – mais ce n'est apparemment pas possible. C'est un regret. Sinon, les enjeux sont clairement définis. Quant aux garanties par rapport aux deux PPI du SIVOM Morlaix-Saint-Martin-des-Champs : le PPI en assainissement résulte du schéma directeur élaboré en collaboration avec l'Agence de l'Eau afin de limiter les eaux de rejet, et il faut aller jusqu'au bout si on veut améliorer la qualité de cet outil intercommunal ; au niveau du PPI eau potable, il faudrait que les deux communes soient associées à l'élaboration des programmes, notamment que les programmes voiries soient intégrés dans les renouvellements futurs, car cela va de pair. Certes, tout ne sera pas réalisable. Il y aura des compromis à trouver. Mais c'est important d'être associé en continu. Quant au mode de gouvernance proposé, François Hamon le trouve un peu lourd et espère que les élus trouveront ensemble un schéma plus simple, à terme, pour un fonctionnement plus réactif par rapport à la future gestion de ces réseaux. Compte-tenu de l'ampleur du périmètre, il faudra impérativement travailler sur ce dossier plus tard. La défense incendie sera un autre volet dont il pense qu'il pourra être à terme mutualisé. François Hamon rappelle également que le réseau d'eau potable du SIVOM Morlaix-Saint-Martin-des-Champs a un taux de rendement de 85 %, conforme aux préconisations d'usage, qu'il sera impératif de maintenir par des investissements.

Jean-Luc Fichet pense qu'une partie des réponses à apporter à François Hamon sont dans la délibération. En ce qui concerne le pluvial, c'est quelque chose qui a fait l'objet de discussions et de débats. Pour le moment, Morlaix Communauté n'en prend pas la compétence parce que c'est un dossier à part qui nécessite des compléments d'études : prendre la compétence eaux pluviales implique de la prendre pour l'ensemble des vingt-sept communes, et aujourd'hui, Morlaix Communauté ne dispose pas d'un état des réseaux d'eau pluviale sur toutes ces communes. C'est en lui-même un sujet complexe. L'idée est de pouvoir intégrer les services dans leur ensemble au niveau de Morlaix Communauté et de les remettre ensuite à disposition de la collectivité pour qu'elle puisse en assurer le fonctionnement jusqu'à une décision à venir. Sur le PPI, il est inscrit dans le document que les investissements seront poursuivis tels qu'ils étaient prévus dans les schémas : des engagements ont été pris, Morlaix Communauté les tiendra. Le schéma directeur d'eau pluviale concerne non seulement les communes de Morlaix et Saint-Martin-des-Champs mais aussi les dix communes concernées : le SIVOM avait fait de l'intercommunalité avant l'heure, très bien. Quant au mode de gouvernance, Jean-Luc Fichet reconnaît que c'est un peu lourd, mais c'est la réponse à une demande très précise dans la période de transition, de façon à ce que ceux qui ont participé à la gestion de l'eau et de l'assainissement jusqu'à présent ne soient pas dessaisis brutalement de cette mission et de leurs compétences. Le mode de gouvernance sera revu au fur et à mesure des avancées et des constats qui seront faits. Quant à la compétence incendie, Morlaix Communauté ne l'a pas : ce n'est pas du tout dans la compétence du Syndicat des eaux ni des SIVOM, mais c'est une conséquence, puisqu'on sait très bien que la couverture incendie détermine aujourd'hui la capacité à accorder des permis de construire pour construire ou agrandir des choses sur le territoire (soit il y a des réserves d'eau, soit il y a une tuyauterie suffisante pour amener une pression suffisante, car les pompiers demandent une pression supérieure à celle qui est fournie pour l'eau potable). Tout cela sera à intégrer dans les discussions avec le SDIS et avec les maires de façon à ce que l'ensemble du territoire soit couvert par la couverture incendie.

Joëlle Huon pense qu'on ne peut que se féliciter de prendre cette compétence au 1er janvier 2017, pour deux raisons. Tout d'abord, les élus sont acteurs, ne subissent pas cette prise de compétence et pourront réagir au niveau de la mise en œuvre. Et prendre cette compétence permettra de travailler sur la sécurisation de l'approvisionnement en eau sur l'ensemble du territoire de Morlaix Communauté - un enjeu important - et ce sera de plus en phase avec le diagnostic et les préconisations du schéma départemental. C'est important d'avoir anticipé.

Solange Creignou pense également qu'il est préférable d'être acteur plutôt que de subir et d'avoir à mettre en œuvre en 2020. Elle déplore cependant que quelques syndicats demeurent sur le bord de la route et devront attendre 2020. C'est le cas du Syndicat de la Penzé, à cheval sur deux communautés, même si elle peut comprendre que c'est complexe à mettre en œuvre quand plusieurs territoires se chevauchent. Solange Creignou demande une vigilance particulière sur les investissements, comme l'a dit François Hamon précédemment : quand la compétence sera pleine et entière sur les 27 communes sur l'eau et l'assainissement, les investissements devront être portés de manière égale sur tout le territoire, sans qu'il y ait des forts et des faibles, par exemple entre réseau urbain et réseau rural. Autre point de vigilance :

comment faire pour aller jusqu'en 2020, sachant que la commune de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner était en fin de contrat de DSP, après un avenant fait pour prolonger au cas où il y ait une prise de compétence qui englobait la commune dès 2017 ? L'avenant n'est pas renouvelable : quel type de marché passer ? Pour combien de temps ? Comment se fera la gestion sur l'ensemble du territoire quand la compétence sera pleine et entière en 2020 ? Sur quel mode de gestion ? Ces questions n'ont pour le moment pas de réponse. Dernier point sur lequel il faudra également être attentif : la réactivité des services. Aujourd'hui, dans les différents syndicats, quand une bouche fuit, la proximité fait qu'il y a une réaction très rapide. Il faut garder cette capacité à réagir rapidement quand le service sera bien plus étendu et peut-être plus éloigné des services de proximité.

Jean-Luc Fichet précise que ce n'est pas du fait de Morlaix Communauté que le Syndicat de la Penzé n'ait pas intégré : selon la loi, il faut que les deux collectivités décident en même temps de le dissoudre. Pendant le temps de transition, les conseillers communautaires qui siègent à ce syndicat continueront à y siéger. Sur la DSP, Jean-Luc Fichet pense que les services pourront donner des éléments de réponse afin que les choses se fassent pour le mieux. Pour le reste, Jean-Luc Fichet aimerait rassurer tout de suite Solange Creignou, en lui assurant que les services de Morlaix Communauté sont motivés, et qu'il n'y a pas de raison que le travail ne soit pas fait, ni la politique d'investissements menée, car elle est clairement identifiée aussi. Quant à l'équité par rapport au territoire, c'est tout de même une grande force de ce transfert aujourd'hui, avec une offre qui ne prône pas un déséquilibre entre ceux qui seraient riches et ceux qui seraient pauvres. Encore que quelquefois, ceux que l'on imagine pauvres sont riches, et ceux que l'on imagine riches sont pauvres.

Ismaël Dupont, malgré le fait que la délibération manifeste de toute évidence un travail de concertation et prenne un certain nombre d'engagements, notamment auprès des communes rurales, au manque à gagner que pourrait constituer pour elles le transfert de l'eau potable et de l'assainissement, trouve excessif de dire que les élus sont acteurs sur ce dossier, dans la mesure où il y a tout de même une obligation réglementaire en 2020 de transférer la compétence au niveau de la communauté d'agglomération. Ismaël Dupont regrette ces mutualisations à marche forcée, non seulement dans leur conduite mais surtout dans leurs modalités, avec un chantage fait selon la bonne vieille méthode pédagogique « de la carotte et du bâton » : une réduction moindre de dotation si on transfère davantage de compétences. Le motif invoqué par la loi NOTRe pour ce transfert de compétence obligatoire est, comme dans bien d'autres cas, la baisse de dépenses publiques, l'économie budgétaire, mais dans les faits – un certain nombre d'élus l'ont reconnu dans les commissions Finances et Environnement auxquelles Ismaël Dupont a participé – c'est beaucoup plus compliqué et il est à prévoir au contraire – l'étude commandée par Morlaix Communauté le montre – que le prix de l'eau pour l'utilisateur risque d'augmenter, ainsi que le coût de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement pour la collectivité, en raison des investissements certainement très nécessaires qui sont programmés. Le fait d'anticiper la prise de compétence en 2017 n'est pas forcément mauvais, si cela permet de mieux préparer les choses et d'avoir une progressivité dans le transfert des services. Ismaël Dupont pense en revanche qu'il est difficile de poser la question du transfert de compétence sans poser le débat politique du mode de gestion. Or, ni dans l'étude commandée par Morlaix Communauté, ni dans la délibération, on ne soulève ce point là. Le transfert de compétence à Morlaix Communauté pourrait donner l'occasion d'envisager une gestion publique de l'eau, en changeant d'échelle, en mutualisant les moyens et les investissements. Dès lors, il faudrait se poser la question : régie directe ; DSP à une entreprise publique, comme à Brest avec les Eaux du Ponant (entreprise à capitaux publics) ; maintien des particularismes locaux, avec une diversité des modes de gestion, mais on ne verrait pas bien le bénéfice de la gestion communautaire. Il ne faut pas éviter le débat politique au moment où l'on soulève la question du transfert de compétence. Par ailleurs, Ismaël Dupont constate que le transfert de compétence peut avoir des avantages, en matière d'harmonisation du prix de l'eau pour les usagers. Actuellement, d'une commune à l'autre sur tout le territoire de Morlaix Communauté, le prix de l'eau potable peut être 75 % plus cher et celui de l'assainissement quatre fois plus cher. Cela peut aussi améliorer la qualité du service dans la mesure où avec le poids financier de Morlaix Communauté on peut envisager des investissements retardés par les communes, notamment les communes rurales aujourd'hui en DSP. Cela peut permettre une meilleure gestion globale de la ressource, avec une meilleure prise en compte de l'environnement. En même temps, Ismaël Dupont voit aussi quelques risques à cette prise de gestion communautaire sur le devenir des régies publiques communales. Vu le grand marché que va constituer l'eau, à l'échelle de Morlaix Communauté

ça ne va pas être un gâteau très tentant pour les multinationales de l'eau. Risque pour les finances des petites communes : quel dispositif de compensation pourra leur être accordé ? En tant qu'élu du Parti communiste et du Front de gauche, et représentant d'électeurs favorables au service public et à l'idée de l'eau comme bien commun, Ismaël Dupont défendra l'idée d'une gestion publique pour garantir une eau de qualité, une préservation de la ressource, un prix abordable, notamment pour les ménages les plus modestes et pour que l'argent des usagers n'aille pas remplir les poches des actionnaires des multinationales.

Si le mode de gestion avait été inscrit dans la délibération, répond Jean-Luc Fichet, on pourrait reprocher de ne pas avoir laissé le temps au débat. Pour le moment, les contrats et les régies sont pris en l'état. C'est dans un second temps que les élus s'interrogeront sur le mode de gestion le mieux adapté à un meilleur service à l'ensemble de la population. Le débat aura lieu à ce moment là.

Bernard Guilcher, après les propos de François Hamon au nom du Sivom, et ceux d'Ismaël Dupont qui donnent une bonne idée du futur, souhaite dire à Mme la déléguée départementale que l'interconnexion des réseaux existe déjà sur le pays de Morlaix, et que le Sivom en a été le leader, ne serait-ce qu'au niveau départemental. Le schéma départemental a été suivi mot pour mot. Aujourd'hui, il n'y a pas besoin d'agrandir, si ce n'est la liaison Morlaix-Guerlesquin. Pour ce qui est du prix de l'eau, Bernard Guilcher espère que les trois ans à venir permettront de travailler à la réduction du prix de l'eau pour les communes voisines. Car ce qui n'a pas été dit dans les schémas, c'est que le Sivom – autrement dit les Morlaisiens et les Saint-Martinois - va devoir avancer 4,4 millions d'euros pour équilibrer l'eau de ceux qui ont de l'eau trop chère. Il aimerait que ce point soit travaillé pour essayer de trouver une solution d'équité, avec une démocratie participative. Car les Morlaisiens vont devoir payer, que ce soit sur cinq ans ou sur huit ans.

Jean-Luc Fichet pense que le montant de la somme fait débat, mais ne va pas revenir dessus.

Agnès Le Brun, si elle lit la délibération « hors-sol », ne peut que souscrire à ce catalogue de bonnes intentions : tout est concerté, il y a des enjeux stratégiques, des volontés d'anticipation, des enjeux de territoire, la volonté de maîtriser, des engagements de sécurisation... tout cela n'est que positif. Donc pourquoi pas. Quand on regarde de plus près, on se rend compte qu'il n'y a pas de chiffres. Pas d'évaluation. Les 4,4 millions d'euros évoqués font débat. Mais quand on missionne un cabinet d'étude, ce n'est pas juste pour projeter que les choses vont bien se passer, qu'on peut y aller les yeux fermés. Or il n'y a pas l'évaluation d'impact, l'évaluation financière qui permette de dire : on a les moyens de faire ce que l'on a envie de faire, on a dans les prévisions budgétaires la possibilité de s'engager sur la réalisation de ce qui semble quand même un vœu optimiste. Or on sait que les situations budgétaires ne sont pas optimistes. En n'ayant pas dans cette délibération d'engagements sur la base chiffrée de la faisabilité financière de ce qui est avancé là, on prend de sacrés risques. Deuxième chose, si on se raccroche au feuilleton. Premier épisode : l'obligation réglementaire de transférer en 2020, que l'on soit pour ou que l'on soit contre. Deuxième épisode : le Préfet, à travers le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, propose que l'on anticipe et que l'on transfère plus tôt. Les communes, par délibération, expriment un avis. Certains acteurs demandent à être auditionnés et le sont. Sur cette base là, le schéma, tel qu'il a été voté in fine, retire la proposition première du Préfet de transférer par anticipation et s'en tient au transfert en 2020. Il semble à Agnès Le Brun avoir ici délibéré sur un avis défavorable sur la première proposition du Préfet qui était de procéder à un transfert par anticipation. Il lui semble même avoir vu un courrier qui le dit assez explicitement. Troisième épisode : ce serait finalement bien de le faire au 1er janvier 2017. Agnès Le Brun s'interroge alors sur l'intérêt impérieux et extraordinaire qui a échappé à tous au point que l'on a dit exactement le contraire quelques mois avant, ce pourquoi elle attendait beaucoup de cette délibération. Mais elle ne voit pas où est cet intérêt. Elle entend l'argument disant qu'il vaut mieux agir que subir. Mais comme l'a dit Ismaël Dupont, les élus sont tout aussi bien soumis à l'obligation réglementaire de 2020. Ce qu'elle voit en revanche, c'est que l'on est à mi 2016, et que transférer au 1er janvier 2017 ne laissera certainement pas le temps d'avoir quelque chose d'affiné, quelque chose dont les conséquences seront soigneusement examinées. Il y a en effet un écart extrêmement grand entre celui qui paye le plus et celui qui paye le moins. Cela représente des sommes très importantes. On sait que le personnel doit être transféré intégralement. A-t-on les moyens de l'intégrer ? On n'en sait rien. On sait aussi qu'il y a de l'immobilier à trouver. Agnès Le Brun entend que c'est en cours de recherche. Tout cela lui semble répondre à un motif qu'elle n'identifie pas et qui ne lui semble en tout cas pas relever de l'intérêt collectif. Ce transfert au 1er janvier 2017 mettra lui semble-t-il la collectivité bien plus en difficulté qu'autre chose, alors

qu'elle a trois ans devant elle pour préparer et examiner sereinement les choses. Il y a enfin le transfert de la compétence, mais la modalité de gestion n'est pas remise en cause par cette délibération qui sera peut-être validée. Dans tous les cas, au lieu que ce soit une commune qui soit adhérente d'un syndicat, ce serait l'EPCI qui serait adhérent d'un syndicat : le bénéfice n'est pas vraiment avéré, sinon que d'embrouiller un peu plus les choses. La mission de préfiguration compte trois postes de catégorie A, plus un poste de catégorie C, plus l'absorption du personnel, c'est-à-dire 12 personnes. Agnès Le Brun est sûre que la communauté a le gosier assez grand pour avaler les choses, mais pas qu'elle ait l'estomac pour les digérer. La délibération, telle qu'elle est présentée, ne donne en réalité aucune autre garantie qu'un engagement moral, qui a évidemment une certaine valeur, mais qui ne va pas du tout suffisamment en terme de réalisation chiffrée, budgétée, analysée. Elle n'a pas là les réponses. Ce n'est pas de la défiance. Mais pourquoi, quand on pourrait bien faire les choses en 2020, les précipiter et mal les démarrer en 2017, ce qui augure d'une suite bien plus négative que positive.

Qu'Agnès Le Brun ignore tout cela, Jean-Luc Fichet peut le comprendre puisqu'elle n'a participé à aucune réunion. Mais que son président de Sivom, présent à toutes les réunions, ne lui ait pas retransmis tous les dossiers, c'est un problème qui leur est propre. Ce que dit Agnès Le Brun est un affront total à l'ensemble des élus communautaires qui depuis quatre ans se réunissent comme il est précisé dans la délibération. Elle a tous les documents, la preuve, c'est qu'elle apporte quasiment la réponse à sa question en matière de ressources humaines. Elle a la réponse sur les tarifs, et sur toutes les questions. Si Agnès Le Brun veut intervenir en déclarant qu'elle ne veut pas faire un transfert, d'accord. Mais qu'elle ne fasse surtout pas un mauvais procès en reprochant aux gens qui travaillent depuis quatre ans sur ce dossier de ne pas avoir fait leur travail, avec toute la force de leurs convictions et la précision nécessaire. Les bureaux d'étude ont été désignés. Les gens se sont réunis. Les commissions ont siégé. Les débats ont eu lieu en Conseil des maires. Jean-Luc Fichet ne peut pallier cette ignorance d'Agnès Le Brun.

Guy Pennec remarque que l'on est ici en assemblée plénière de Morlaix Communauté : on n'écrit pas à la légère les choses telles qu'elles sont écrites dans la délibération. En agitant un chiffon rouge, on peut toujours espérer faire bouger quelque chose. Mais l'enjeu de ce soir est de construire ensemble un service communautaire. Certains disent qu'il faudrait attendre 2020. La même chose a été dite en 2013. Depuis, trois ans ont passé. Attendons encore trois ans, et on sera fin décembre 2019 à se demander quoi faire au 1er janvier 2020. Ce n'est pas sérieux de tenir un discours comme cela. En ce qui concerne les chiffres, Guy Pennec rejoint complètement les propos de Jean-Luc Fichet. Un comité technique a été constitué avec les techniciens et les DGS de toutes les collectivités. Il y a eu un comité de pilotage auquel participait le président du Sivom.

« Un diaporama », l'interrompt Bernard Guilcher.

Les chiffres sont dans l'étude, poursuit Guy Pennec, qui demande à Bernard Guilcher de respecter son temps de parole comme lui-même l'a fait à son égard. Ce n'est pas la faute du Président ni du vice-Président de Morlaix Communauté si le Président du Sivom ne les a pas communiqués à la Maire de Morlaix. Qu'est-ce que ça veut dire, d'agiter le chiffon rouge de l'augmentation du prix de l'eau ? Cela veut dire que oui, on envisage de faire 3 M€ d'investissements pour l'eau par an, pendant dix ans, arrondis à un total de 34 M€, et en assainissement, 29 millions d'euros. Il y a tout le temps une augmentation du prix de l'eau. On va augmenter à peu près, en moyenne, sur dix ans, de 0,05 € le m³ d'eau, soit, pour un abonné du Sivom, 4 euros par an. Est-ce insurmontable ? Irréaliste, au vu des investissements considérables qu'il y a à faire, y compris ceux du Sivom ? Il faut être sérieux et réaliste, et se mettre au travail.

Bernard Guilcher remarque que depuis 2008, le Sivom a investi 2 à 3 millions d'euros par an, soit 10 millions d'euros sur le mandat, pour baisser le prix de l'eau d'un euro au m³. Les Morlaisiens et les Saint-Martinois l'ont bien vu. Et là, il s'agit de l'augmenter à nouveau d'un euro pendant huit ans. Là aussi, il faut être sérieux. Ce que vont payer les Morlaisiens et les Saint-Martinois, c'est 4,4 millions d'euros, que ce soit sur quatre ou huit ans.

Guy Pennec estime qu'il serait très honnête de la part de Bernard Guilcher de citer le montant des investissements à faire très urgemment sur le Sivom et pendant dix ans. Guy Pennec ne peut laisser dire que Morlaix Communauté fera augmenter le prix du m³ d'un euro. C'est totalement faux. Cela signifierait 75 euros par an d'augmentation pour une consommation moyenne de 75 m³. C'est archi faux.

Jean-Luc Fichet estime que l'accord sur cette lecture n'advient pas ce soir. Ce qu'il faut savoir, c'est que les taxes de l'eau vont payer l'eau, les taxes de l'assainissement payer l'assainissement. C'est la règle pour tout le monde. Les 20 millions d'euros d'investissements prévus pour le Sivom Morlaix-Saint-Martin-des-Champs seront faits. Et ce sont les Morlaisiens qui vont en bénéficier car ils ne vont pas subir d'augmentation jusqu'en 2020 alors que les travaux seront faits.

Agnès Le Brun regrette l'agressivité des propos tenus à son encontre et précise qu'elle n'est pas dans l'ignorance des chiffres, mais reproche à cette délibération de n'être qu'un engagement moral, et non un engagement chiffré. Le travail des réunions, des commissions, c'est une chose, mais cette délibération ne donne pas ces indications. Agnès Le Brun entend les propos du vice-Président estimant que ce n'est pas sérieux de ne pas transférer la compétence en 2017. C'est-à-dire que l'ensemble du Finistère, excepté Morlaix Communauté, ne serait pas sérieux : c'est cela qui n'est pas sérieux. Si pendant les travaux de la commission départementale de coopération intercommunale, on a auditionné les gens et collecté les délibérations, qui toutes allaient dans le sens réglementaire, ce n'est même plus le sujet car les élus sont responsables, et même si certains ont combattu cette loi en pensant comme Agnès Le Brun qu'elle est mauvaise, cette loi est là et on s'incline devant l'obligation réglementaire. Il n'en reste pas moins que vouloir être plus royaliste que le roi et partir, alors que l'on est en mai 2016, pour un transfert au 1er janvier 2017, Agnès Le Brun persiste et signe pour dire que cela n'est pas sérieux, croyant même savoir que la plupart des communes du Finistère sont de cet avis. Il ne faut donc pas être trop dans l'excès au motif que l'on est dans un débat évidemment politique.

Jean-Luc Fichet rappelle la position du Président de l'Assemblée des maires du Finistère qui a dit il y a peu de temps que le domaine de l'eau et de l'assainissement était très segmenté et qu'il fallait agir vite. Des réunions sont ainsi prévues en juin pour inciter les maires à avancer sur le sujet.

« Mais pas pour anticiper », proteste Agnès Le Brun.

Yvon Hervé rappelle que cela a été lancé sous le mandat précédent sur deux idées toutes simples. Avant même que la loi n'y oblige les élus, ceux-ci avaient conscience qu'il fallait mettre en connexion les réseaux d'eau et s'assurer des capacités de production. Quant à l'assainissement, ils savaient que pour accueillir des entreprises de manière équilibrée sur le territoire, il faudrait certainement des stations plus solides. Aujourd'hui le territoire a la chance de compter la station de Keranroux, c'est un actif important, mais qui ne suffira peut-être pas. L'idée était donc, sur le plan économique, de se mettre ensemble pour être plus forts sur le sujet. En ce qui concerne les prix, M. Hervé comprend les inquiétudes des représentants de Morlaix et Saint-Martin-des-Champs, mais rappelle qu'il y a eu quelques transferts qui ont été plutôt bénéfiques pour la ville. Sans les énumérer tous, parfois on gagne, parfois on gagne moins, c'est cela aussi la vie communautaire.

Christian Le Manach évoque le transfert des ordures ménagères qui avait suscité les mêmes interrogations, les mêmes inquiétudes, et finalement tout cela s'est fait...

« 80 000 € par an », l'interrompt Agnès Le Brun.

Christian Le Manach lui fait valoir qu'il parle et poursuit : puisque Madame Le Maire de Morlaix est en manque de données chiffrées, il lui rappelle tout de même que si le transfert avait été fait il y a trois ans, c'est 550 000 € de gain de DGF dont aurait bénéficié la communauté, ce qui aurait été appréciable. Il s'interroge par ailleurs sur le devenir du Syndicat mixte, dont le financement est assuré par les syndicats d'eau (le Sivom de Morlaix-Saint-Martin-des-Champs, Lanmeur, Plouigneau...).

Jean-Luc Fichet lui répond que le sujet sera abordé un peu plus tard : pour le moment, le financement du Syndicat mixte sera poursuivi jusqu'à ce que les relais se fassent.

Jean-Michel Parcheminal évoque le cas des communes qui fonctionnent aujourd'hui en régie. Auparavant opposé au transfert de cette compétence, il a évolué dans un autre sens. La chose lui paraît nécessaire, même si un peu rapide. Car aujourd'hui la faiblesse des réseaux des petites communes est de ne pas avoir d'interconnexion avec d'autres réseaux. La qualité de l'eau rejetée n'a pas toujours été bien prise en compte, alors qu'elle va à la mer et aux industries piscicoles. Quant à la neutralisation des effets financiers, il est vrai que les budgets eau et assainissement ont un impact sur le budget des communes et il faudra tenir compte de cette situation particulière pour les communes en régie. Il ne faudra pas non plus éloigner les services de proximité : quand sortent les factures d'eau ou d'assainissement, les mairies

reçoivent un certain nombre de réclamants. Autre point déjà évoqué par Jean-Michel Parcheminal en comité de pilotage et en comité de coordination : Le Cloître Saint-Thégonnec et Plouénour-Menez comptent de nombreux captages privés. 30 % de la population est sur captage privé à Plouénour-Menez, ce qui fera de futurs investissements. Autre effet induit peut-être par la mutualisation : quand de gros travaux seront faits, il ne faudra pas oublier les petits artisans qui travaillent dans les communes et qui ne devront pas être éjectés des appels d'offres. Pour terminer, il évoque une mission récente à Madagascar où il représentait le Président de Morlaix Communauté (il en fera prochainement un compte rendu en conseil des maires). Il est intervenu sur l'eau, l'assainissement, les ordures ménagères. Il faut savoir que Diego Suarès, ville de 127 000 habitants, ne compte pas de station d'épuration. Les ordures ménagères sont à ciel ouvert directement dans la baie de Diégo, aussi belle que celle de Morlaix. C'est trois camions poubelles, dont un camion en panne en permanence. Les élus ont la volonté politique de transférer à leur EPCI tout ce qui est eau, assainissement, et ordures ménagères et demandaient comment faire pour que cela se fasse au plus vite.

Agnès Le Brun précise à Christian Le Manach que la ville de Morlaix ne porte aucune responsabilité dans le fait de ne pas avoir anticipé et ne pas avoir fait de transfert en 2013. Quant au transfert des ordures ménagères, Agnès Le Brun s'excuse pour son interruption, mais c'est parfaitement le contre-exemple d'un transfert de compétence efficace. La Cour des comptes le rappelle régulièrement : la ville de Morlaix dépense 80 000 € par an pour ajuster une collecte des déchets qui n'est pas correctement effectuée. Et les administrés s'adressent à la mairie quand la collecte des encombrants est supprimée du jour au lendemain. De plus, le transfert de la compétence n'est pas sécable. Agnès Le Brun pense qu'il y a beaucoup plus de questions que de réponses et maintient qu'il appartient aux maires de veiller à la proximité avec les administrés et qu'ils ne pâtissent pas d'une forme de centralisation. La question n'est pas celle du transfert de compétences, mais de la date du 1er janvier 2017. Agnès Le Brun considère que la communauté ne sera pas prête, et ce n'est pas une position marginale, puisque le Finistère semblait plutôt de cet avis.

La métropole transfère, répond Jean-Luc Fichet, ainsi que beaucoup d'autres endroits. Sur la question des ordures ménagères, il y a un débat entre ce qui est de la collecte, et ce qui est de la propreté de la ville. Jean-Luc Fichet ne voit que des effets positifs à ces transferts. Et si l'on veut encore pouvoir mobiliser les hypothétiques 100 000 € ou 200 000 € de DGF que la communauté pourrait obtenir en prenant une décision rapide, mieux vaut ne pas les rater.

Jean-Louis Guéguen a écouté avec beaucoup d'attention l'ensemble du débat, les arguments pour, contre, pour avec réserve, contre même si c'est l'accord de principe, et a surtout entendu les ténors de cette assemblée. Beaucoup de communes ne se sont pas exprimées. Lui même ne l'a pas fait. Pour la sincérité du vote, il estime qu'il devrait se faire à bulletin secret, sans toutefois en connaître les conditions.

Jean-Luc Fichet répond qu'il faut qu'un tiers de l'assemblée demande le vote à bulletin secret, et trouve cependant qu'il serait plus loyal pour l'ensemble des électeurs de savoir qui est pour ou contre.

Yvon Le Cousse ressent que sur le fond de la question – le transfert de la compétence – il y a sûrement un très large assentiment dans cette assemblée, pour les très bonnes raisons évoquées par les différents intervenants. Il ne comprend pas pourquoi on ne vote pas sur le principe de ce transfert, puis que l'on vote ensuite, de manière apaisée, lorsque l'on aura bien établi les conditions dans lesquelles cette compétence s'exercera. Lorsque la compétence assainissement a été transférée au syndicat de Pen ar Stang, les élus ont d'abord voté sur le principe, puis ensuite sur un projet bien défini financièrement. Il entend bien que les études ont commencé en 2012, et qu'en quatre ans il faille se donner des échéances. Mais dans la mesure où l'assemblée a affirmé qu'elle voulait collectivement transférer cette compétence, Yvon Le Cousse ne voit pas ce qui pourrait empêcher ensuite de continuer à peaufiner et apporter des réponses aux multiples questions qui l'ont complètement surpris ici.

Jean-Luc Fichet estime qu'Yvon Le Cousse a toutes les informations, ayant assisté à toutes les réunions. Le contenu de la délibération à laquelle faisait référence Agnès Le Brun, c'est que les élus ont dit qu'ils n'étaient pas d'accord pour que le transfert se fasse au 1er janvier 2017 de façon imposée ; mais les EPCI s'engagent, une fois les études faites, à lancer le travail pour le faire. Il n'y a pas été dit d'emmener ce transfert en 2020. Cela signifie que l'accord de principe est déjà acté sur le fait que l'on rentre dans la dynamique. Le deuxième volet, sur lequel porte la délibération de ce soir, c'est une décision de transfert de compétence vers Morlaix Communauté. Mais elle ne sera effective que lorsque les 27 communes auront chacune

délibéré. Et donc auront chacune fait savoir leurs questionnements. Sur le plan de la démocratie des instances de décision, on est parfaitement dans ce que souhaite Yvon Le Cousse. La décision définitive aura lieu en novembre ou décembre 2016. On peut aussi sans arrêt revenir sur les questions, et tenir des conseils qui durent toute la nuit. Jean-Luc Fichet part du principe qu'il faut faire confiance aux commissions, aux élus, aux comités de gouvernance, aux comités techniques, aux techniciens, aux bureaux d'étude. Les informations sont là. Jean-Luc Fichet ne voit pas comment il pourrait y en avoir plus. Ceux qui ont souhaité un contact individuel avec Jean-Luc Fichet l'ont eu. Il a été précisé aux communes qui le souhaitaient là où elles en étaient. Morlaix et Saint-Martin-des-Champs ont été reçues sur le sujet. Aucune question n'a été évacuée.

Yves Moisan estime que le vote à bulletin secret l'empêcherait de faire connaître sa position : depuis 2012, il pose la question de ce transfert, qu'il aurait souhaité voir se réaliser lors du précédent mandat. Il y avait déjà alors les éléments pour le faire. Les éléments financiers avaient été fournis par une étude réalisée par Ressources Consultants Finances dès 2013. Les documents sont très clairs. Il invite les maires à transmettre à leurs conseillers municipaux l'ensemble des documents réalisés à la fois par SAFEGE et par Ressources Consultants Finances, afin qu'ils soient éclairés sur la manière dont les choses vont se passer. Ces deux études ont été réalisées de façon remarquable, avec des allers et des retours : suite à une demande d'Yves Moisan quant à l'étude menée par SAFEGE, chaque commune a été auditée, écoutée. On transfère parfois dans des conditions optimales. Pour Plouezoc'h, la production d'eau, c'est neuf. La station d'épuration, en régie municipale, est neuve, elle date d'il y a deux ans. Il n'est pas inquiet. Les élus disposent de toutes les informations pour décider. Quel intérêt d'attendre 2020, où on trouvera sans doute les mêmes raisons, ou d'autres raisons, pour ne pas le faire ? Ce serait dommageable. Le vote récent du PLU-i était un acte fort posé au niveau de cette communauté. La question de l'eau, que ce soit en production, ou sur sa qualité de traitement, est aussi essentielle. Pour les gens destinataires de ce service, l'impact du prix ne sera pas remis en question avant 2020. Cela a été arbitré. Le lissage des tarifs sera fait sur huit ans. Yves Moisan espère que les élus en place en 2020 n'auront pas à revenir sur le sujet, que l'on a trop tardé à traiter. Il souhaite y aller dès le 1er janvier 2017.

Georges Aurégan signale que Bernard Guilcher a fait part aux élus morlaisiens, et au fur et à mesure, des réflexions menées à Morlaix Communauté. Il pense comme Jean-Guy Guéguen qu'un vote à bulletin secret éviterait aux élus d'éventuels retours de bâton quant à l'équité des investissements.

Jean-Luc Fichet demande à Georges Aurégan s'il parle d'expérience. En tout cas en ce qui le concerne, c'est d'une limpidité totale. Jean-Guy Guéguen remarque que l'on n'entend que les ténors, et pas les petites communes, mais demande un vote à bulletin secret.

François Giroto rappelle que les travaux d'assainissement et d'eau potable coûtent très cher, et sont éligibles au Contrat de territoire. Il faut savoir que lorsque la compétence est prise par l'EPCI, les subventions augmentent de 7 %, ce qui n'est pas négligeable.

Thierry Piriou revient sur les propos d'Agnès Le Brun et confirme que la délibération ne présente pas de chiffres, mais en tant que maire de Pleyber-Christ, il a participé à l'ensemble des comités qui lui ont été proposés et a pu y recueillir un grand nombre d'informations chiffrées qui lui ont apporté des réponses à certaines de ces questions. Certes, il n'a pas toutes les réponses à ses questions, mais pense également ne pas avoir toutes ses questions. Mais il croit en la volonté du conseil de communauté de faire avancer les choses de façon à traiter ce transfert de compétences au mieux pour l'ensemble des communes.

Guy Pennec ajoute que dans les commissions, les réunions de secteur et en comité de coordination, tous les chiffres ont été donnés et sont dans les rapports, dans tous les documents qui ont été distribués : le tarif de convergence de 2020 à 2028, parce que c'était l'hypothèse que le comité de coordination avait retenu, mais cette période de convergence est encore à débattre ; des comparatifs entre une autre collectivité et Morlaix Communauté en termes de besoin en régie ; l'estimatif des 24,3 équivalents temps plein utilisés actuellement en régie sur le territoire de Morlaix Communauté a été fait, ainsi que besoin du futur service ; le comparatif a été fait avec les DSP existantes. Il y a eu une réelle transparence là-dessus. Guy Pennec ne voudrait pas qu'il y ait de doute à ce sujet dans l'esprit des élus communautaires et en appelle à l'honnêteté intellectuelle sur les communications chiffrées qui ont été faites.

À propos de la proposition de Jean-Guy Guéguen, Agnès Le Brun ne voit pas de contradiction entre le fait qu'un vote à bulletin secret soit fait en Conseil communautaire, sachant que les conseils municipaux se feront sans bulletin secret et donneront l'exacte position de chaque

commune. Elle ne voit pas en quoi il y a une absence de loyauté à demander un vote à bulletin secret dans cette enceinte.

La demande en étant faite, la proposition sera soumise à l'assemblée, répond Jean-Luc Fichet, qui souhaite souligner avant le vote à quel point les enjeux de ce dossier sont importants. Sur le plan technique du service au citoyen, cela permettra d'avoir un service d'eau publique et d'assainissement à la hauteur de ce qu'il doit être, avec des économies sensibles à la clé, et éventuellement des dotations majorées. En matière de ressources humaines, avoir une concentration des compétences, de l'ingénierie, permet d'avoir une capacité à envisager des investissements de l'ordre de 6 à 7 millions d'euros par an. Il faut imaginer le travail que cela génère. Autre point important avec la qualité environnementale, la préservation des eaux de rejet et des eaux littorales : l'équité du territoire. 27 communes seront en 2028-2030 traitées de façon uniforme en matière d'eau et d'assainissement. C'est ce qui est souhaité également en matière de haut débit, d'électricité, ou quand on se bat pour que la LGV s'arrête à Morlaix, que les tarifs de train soient les mêmes que pour ceux qui sont plus proches de Paris. On défend l'équité de territoire. On ne peut avoir un discours à un endroit, un autre à un autre endroit. L'information des citoyens sera faite de façon très précise dans le journal « Bro Montroulez », qui expliquera très clairement les investissements et les tarifications qui seront mises en place. Chacun en tirera les conclusions qu'il souhaite. Si cela est fait de façon objective, on verra qu'il y a tout à gagner, avec évidemment le gros travail qui reste à faire, avec des investissements de l'ordre de 70 millions d'euros dans les dix années à venir. Pour conclure, Jean-Luc Fichet estime que ce serait un acte très fort de pouvoir donner un engagement vis-à-vis de ce territoire en votant massivement, de manière secrète ou à main levée, pour le transfert de la compétence eau et assainissement au 1er janvier 2017.

Jean-Luc Fichet poursuit en rappelant la règle relative au vote à bulletin secret, qui doit faire l'objet d'une demande d'au moins un tiers des élus présents, soit ici 16 conseillers.

Le tiers des élus présent étant favorable au vote à bulletin secret, il est procédé à celui-ci. Le doyen des conseillers (M. Yvon Hervé) et le plus jeune (M. Ismaël Dupont) sont désignés comme assesseurs au bureau de vote.

Jean-Luc Fichet rappelle la question posée : êtes-vous favorable au transfert de la compétence eau et assainissement à Morlaix Communauté au 1er janvier 2017 ? Oui – Abstention - Non.

À la demande d'un tiers des membres présents, il est procédé au vote de la délibération à bulletin secret.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de votants :	52
Nombre de voix pour :	32
Nombre de voix contre :	18
Nombre d'abstentions :	2

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Délibération D16-113

Objet : Programme Zéro déchet zéro gaspi - Versement des aides communautaires

Rapporteur : Guy Pennec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 52

Secrétaire de séance : Martine Dilasser

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-**

lès-Morlaix : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon. Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Georges LOSTANLEN **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigréat à Georges Aurégan, Christiane Léon à Marlène Tilly, Sarah Noll à Véronique Pereira

Le programme ZDZG a été adopté par le Conseil Communautaire du 21 mars 2016. Les élus ont ainsi validé le plan d'actions et le budget pour la période 2016 à 2020.

Le programme entre aujourd'hui dans sa phase opérationnelle et revêt un caractère incitatif par la mise en place d'aides financières pour accompagner le plus grand nombre à modifier leur comportement pour réduire la production de déchets.

Il est ainsi proposé de mettre en place des dispositifs de participations financières pour les actions définies en annexe ci-jointe.

Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 23 février 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver les modalités de versement de ces différentes aides.

Guy Pennec insiste, lors de sa présentation, sur l'impérative urgence à se mettre au travail pour réduire massivement notre production de déchets (-30 % d'ordures ménagères, -30 % de déchets verts, très coûteux également).

Ismaël Dupont reformule en Conseil communautaire un vœu qu'il a déjà fait en commission Environnement et en commission Finances, à savoir que les immeubles collectifs puissent être dotés de composteurs collectifs avec une démarche volontariste pour qu'ils soient utilisés par les habitants. Cela se fait au pied de certains immeubles mais n'a pas encore été généralisé. Or cela permettrait de réduire le volume des déchets, ce qui se retrouverait en bout de course sur la facture payée par le service de collecte par rapport au poids des déchets à traiter, et sur la revalorisation des déchets verts et organiques.

C'est écrit dans le programme initial ZDZG, sur le compostage partagé, répond Guy Pennec.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Actions	Acquisition composteur individuel	Acquisition composteur collectif	Location broyeur (particulier)	Location broyeur (commune)	Acquisition tondeuse Mulching	Acquisition couches lavables	Acquisition gobelets réutilisables	Acquisition gourdes réutilisables
Objectif	Réduire les biodéchets partant aux OMI	Mise en place d'une pratique de compostage chez les gros producteurs	Réduire la production des déchets verts des particuliers	Réduire la production des déchets verts des espaces	Réduire la production de tonne déposée en déchèterie	Proposer aux familles et aux professionnels une alternative aux couches jetables	Avoir une offre de prêt sur le territoire	Réduire la production de bouteilles d'eau en plastiques et sensibiliser les jeunes sportifs
Modalités	19 € remboursés Acheté chez un vendeur conventionné du territoire Accordée 1 seule fois	25 % du montant TTC plafond d'assiette à 1000 € Accordée 1 seule fois	25 € remboursés à chaque location louée chez un loueur conventionné du territoire	50 % du montant TTC plafond d'assiette à 200 € Loué chez un loueur conventionné du territoire Accordée à chaque location jusqu'au plafond 500 €/an/bénéficiaire	50 € remboursés Achetée chez un vendeur conventionné du territoire Accordée 1 seule fois	- Neuves : 50 € remboursés pour un montant minimum de 100 € Accordée 1 seule fois/enfant - Occasion : 25 € remboursés pour un montant minimum de 50 € Accordée 1 seule fois/enfant	50 % du montant TTC plafond d'assiette à 0,4 € TTC/unité	50 % du montant TTC plafond d'assiette à 4 € TTC/unité
Bénéficiaires	Toute personne résidant sur le territoire	Tout producteur de biodéchets autre qu'un ménage	Toute personne résidant sur le territoire	Communes adhérentes à Morlaix Communauté	Toute personne résidant sur le territoire	Toute personne et professionnel de la petite enfance sur le territoire	Collectivités et associations œuvrant pour la mutualisation des biens	Associations sportives du territoire
Justificatifs	Facture RIB Justificatif de domicile Enquête satisfaction	Facture RIB Convention de versement passée avec Morlaix Communauté	Facture RIB Justificatif de domicile Enquête satisfaction	Facture RIB Convention de versement passée avec Morlaix Communauté Enquête satisfaction	Facture RIB Justificatif de domicile Enquête satisfaction	Particulier : Facture RIB Attestation du vendeur RIB Livret de famille Enquête satisfaction Professionnel : Facture RIB Agrément	Facture RIB Convention de versement passée avec Morlaix Communauté	Facture RIB Convention de versement passée avec Morlaix Communauté
Conditions particulières	Montant double soit 38 € pour l'achat d'un éco-composteur		- Subvention cumulable si location à plusieurs (limitée au prix de la location) - 1ère location remboursée jusqu'à 100 €				Obligation d'apposer les logos Morlaix Communauté et ZDZG sur les gobelets	Obligation d'apposer les logos Morlaix Communauté et ZDZG sur les gourdes
Budget	4 400 €	3 750 €	7 875 €	5 250 €	7 500 €	3 750 €	2 000 €	2 000 €

Délibération D16-114

Objet : Navettes pour la Fête de la Musique - Convention de partenariat avec la ville de Morlaix

Rapporteur : Guy Pennec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 52

Secrétaire de séance : Martine Dilasser

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Georges Lostanlen **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigréat à Georges Aurégan, Christiane Léon à Marlène Tilly, Sarah Noll à Véronique Pereira

Depuis plusieurs années, Morlaix Communauté et la ville de Morlaix s'associent pour la mise en place de navettes de bus à l'occasion de la Fête de la Musique.

Ce service de navettes gratuites permet de relier le centre-ville de Morlaix aux parkings des centres commerciaux périphériques de Morlaix et de Saint-Martin-des-Champs. Il a pour objet de faciliter les déplacements dans le centre-ville lors de cet événement et de favoriser le report des automobilistes vers les parkings de périphérie pour se rabattre vers les navettes. Celles-ci proposent un passage toutes les trente minutes tout au long de la soirée jusqu'à une heure du matin.

Le coût du dispositif, de 2 000 € TTC en moyenne, est pris en charge à parité entre les deux collectivités dans le cadre d'une convention triennale. L'actuelle convention arrivant à échéance, il est proposé de la reconduire pour une durée de trois ans.

Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 19 avril 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver la convention triennale 2016, 2017, 2018, entre Morlaix Communauté et la ville de Morlaix relative à la mise en œuvre d'un service de navettes pour la Fête de la musique,**
- **d'autoriser le Président à signer ladite convention.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-115

Objet : Pôle d'échanges multimodal - Convention de financement de construction de la passerelle et des aménagements des espaces publics

Rapporteur : Guy Pennec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 52

Secrétaire de séance : Martine Dilasser

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec**

: Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon. Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Iriren à Georges Lostanlen **Locquirec** : Gwenoél Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigréat à Georges Aurégan, Christiane Léon à Marlène Tilly, Sarah Noll à Véronique Pereira

Dans le cadre du pôle d'échanges multimodal de la gare de Morlaix, le contrat de pôle signé le 7 janvier 2013 par l'ensemble des partenaires, stipule dans son article 5 – Conventions ultérieures que « *la mise en œuvre des études et travaux pour chacune des opérations à venir dans la cadre du projet global fera notamment l'objet de conventions ultérieures...* ».

À ce jour, un certain nombre de conventions de partenariats financiers a déjà été conclu (bâtiments voyageurs, l'acquisition du foncier mise en accessibilité des quais et du souterrain...). Il convient de finaliser maintenant la convention passerelle et espaces publics afin de consolider l'ensemble des financements et de pouvoir solliciter les co-financeurs à hauteur des engagements pris.

Il est à noter qu'une convention de financement de la construction de la passerelle avait été approuvée par le Conseil de Communauté le 5 octobre 2015. Cependant, l'apport de fonds FEDER à hauteur de 1 800 000 € nécessite de redéfinir le cadre financier de la convention avec un plan de financement dans lequel la part d'autofinancement du porteur du projet, Morlaix Communauté, atteint les 30 % requis après obtention totale de la subvention FEDER.

Aussi, la convention a été modifiée pour intégrer le financement des aménagements des espaces publics du PEM. La nouvelle convention de financement, présentée en annexe, porte donc sur les deux principales composantes du PEM, à savoir la passerelle et les espaces publics. Elle définit plus précisément les engagements réciproques entre les partenaires concernés et Morlaix Communauté, maître d'ouvrage et coordonnateur du projet, pour ce qui concerne:

- d'une part, les modalités de financement et d'exécution des études et travaux nécessaires à la réalisation de la passerelle du PEM,
- d'autre part, les modalités de financement et d'exécution des études et travaux nécessaires à la réalisation des espaces publics du PEM, de part et d'autre du faisceau de voies ferrées.

Dans le cadre du contrat de pôle, les partenaires s'étaient engagés sur une enveloppe financière de 13,1 millions d'euros (conditions économiques de janvier 2012), sur la base d'études préalables. Après actualisation, le coût prévisionnel de l'opération s'établit à 15,8 millions d'euros HT. L'engagement de Morlaix Communauté est de plus de 9 millions d'euros, soit 57,50 % du montant de l'opération.

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement global de l'opération :

	Opération	Maître d'ouvrage	Montant HT	Etat CPER	Région	CD29	SNCF Gare & Connexions	SNCF réseau	Ville de Morlaix	Morlaix communauté	Feder Pays de Morlaix
1	ETUDES PREALABLES AVANT CONTRAT DE POLE	233 642		40 292	55 650	28 931	30 722	16 336	12 542	49 169	
2	ETUDES LIEES AU PEM	334 228				66 845				267 383	
3	LIBERATION FONCIER NORD	1 312 800			163 706	94 915			62 621	991 558	
4	BATIMENT VOYAGEURS	2 499 774		54 832	499 955	59 966	624 355			1 260 666	
5	MISE EN ACCESSIBILITE	796 000		413 300	238 800			24 500		119 400	
6	PASSERELLE ET ESPACES PUBLICS	10 869 969		1 317 000	1 301 000	1 024 648			779 036	6 448 285	1 800 000
	Financements assurés des partenaires		15 812 771	1 785 132	2 203 461	1 246 374	624 355	24 500	841 657	9 087 292	1 800 000
				11,29%	13,93%	7,88%	3,95%	0,15%	5,32%	57,47%	

Passerelle :

Le besoin de financement est évalué aux conditions économiques de réalisation, à la date prévisionnelle d'achèvement de l'ouvrage soit mi-2016, à 4 480 000 € HT.

Par ailleurs, le PEM pourra bénéficier de crédits FEDER pour la réalisation de la passerelle, à hauteur de 1 800 000€. Compte-tenu de cette mobilisation potentielle de fonds FEDER, les participations de Morlaix Communauté et de la Région seront chacune diminuées de 50 % du montant sollicité par rapport à leurs participations annoncées dans le Contrat de Pôle pour la réalisation du PEM.

Espaces Publics :

Au terme des études, le montant prévisionnel des travaux sous maîtrise d'ouvrage Morlaix Communauté, liés aux aménagements du PEM de la gare de Morlaix, a été évalué à 4 000 000 € HT, aux conditions économiques de juin 2015.

Le besoin de financement est estimé aux conditions économiques de réalisation, à la date prévisionnelle d'achèvement des aménagements soit mi-2017, à 3 900 000 € HT.

Le tableau de co-financement des travaux de la passerelle et des espaces publics est présenté ci-après :

PEM de Morlaix							
Tableau de financement des travaux de la passerelle et des aménagements des espaces publics							
Coût de réalisation des ouvrages et des équipements (en euros)		Partenaires co-financeurs de l'opération					
		Participations					
Ouvrages et équipements	Coût des travaux	État	Région Bretagne	Département du Finistère	Ville de Morlaix	Morlaix Communauté	dont FEDER
Passerelle	4 480 000 €	1 317 000 €			-		1 800 000 €
<i>Pourcentage fixe de participation à la passerelle pour l'État et l'Europe (FEDER)</i>		29,40%	1 175 000 €	799 493 €		4 354 471 €	40,18%
Espaces Publics	3 900 000 €				734 036 €		-
<i>Pourcentage fixe de participation aux espaces publics pour la Ville de Morlaix</i>					18,82%		
Montant total	8 380 000 €	1 317 000 €	1 175 000 €	799 493 €	734 036 €	4 354 471 €	1 800 000 €
Pourcentage de participation par partenaire		15,72%	14,02%	9,54%	8,76%	51,96%	21,48%

Vu la délibération D12-177 du 12 novembre 2012, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé le contrat de pôle pour la réalisation des études et travaux du projet de pôle d'échanges multimodal en gare de Morlaix,

Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 19 avril 2016 sur la convention de financement de construction de la passerelle et des aménagements des espaces publics,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la convention de financement des travaux de la passerelle et des aménagements des espaces publics du pôle d'échanges multimodal de la gare de Morlaix,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention,,
- d'inscrire les recettes attendues au budget de l'opération du pôle d'échanges multimodal,
- d'autoriser le Président à solliciter les demandes de subventions auprès de la Région et de l'Europe via le contrat de partenariat Région/Pays de Morlaix/Europe.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-116

Objet : Pôle d'échanges multimodal - Avenant n°1 à la convention relative au financement des travaux de mise en accessibilité des quais et du souterrain en gare de Morlaix

Rapporteur : Guy Pennec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 52

Secrétaire de séance : Martine Dilasser

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon. Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Georges Lostanlen **Locquirec** : Gwendol Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigréat à Georges Aurégan, Christiane Léon à Marlène Tilly, Sarah Noll à Véronique Pereira

La réalisation des travaux de mise en accessibilité des quais et du souterrain du projet de pôle d'échanges multimodal de Morlaix est effectuée sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau. Ces travaux sont organisés en deux phases :

- la première phase consiste en la mise en accessibilité des quais (mise en œuvre de bandes d'éveil à la vigilance le long des quais et sécurisation des cheminements). Ces travaux sont maintenant achevés ;
- la seconde phase correspond aux travaux de mise aux normes du souterrain (travaux d'énergie et d'éclairage, mise aux normes PMR des escaliers).

La convention relative au financement de la phase 1 des travaux de mise en accessibilité, prévoit en son article 15 – Modification des Conditions Générales Financeurs publics, l'établissement d'un avenant suite à toute modification de la convention de financement.

Les partenaires conviennent d'engager la seconde phase de mise en accessibilité du souterrain, pour profiter de la dynamique travaux en cours. Le financement de la part de l'État pour ces travaux sera pris en charge provisoirement par Morlaix Communauté. L'État régularisera par la suite sa contribution auprès de Morlaix Communauté par avenant à la présente convention dès engagements des crédits au titre du CPER (contrat de projet État Région).

Le présent avenant a donc pour objet de préciser le périmètre de la convention de financement et la prise en compte de la phase 2 des travaux.

L'estimation du coût des études de projet et des travaux est fixée, aux conditions économiques de janvier 2011 à **648 000 € HT**, dont 416 000 € HT pour la phase 1, et 232 000 € HT pour la phase 2.

Le besoin de financement de la phase 1 et de la phase 2 est évalué à **679 000 € HT**. Le plan de financement s'établit comme suit :

<i>Phase 1 et 2</i>	Clé de répartition (%)	Besoin de financement (montants en euros courants)
État	55	373 450
Région Bretagne	30	203 700
Morlaix Communauté	15	101 850
Total	100	679 000

La dépense pour Morlaix Communauté est donc de 101 850 €.

Vu la délibération D14-191 du 24 novembre 2014, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé la convention relative au financement des travaux de mise en accessibilité des quais et du souterrain en gare de Morlaix dans le cadre de l'aménagement du PEM,

Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 19 avril 2016 sur l'avenant à la convention de financement des travaux de mise en accessibilité des quais et du souterrain en gare de Morlaix dans le cadre de l'aménagement du PEM,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver l'avenant n°1 à la convention de financement des travaux de mise en accessibilité des quais et du souterrain de la gare de Morlaix dans le cadre de l'aménagement du pôle d'échanges multimodal,**
- **d'autoriser le Président de Morlaix Communauté à signer ledit avenant.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération D16-117

Objet : Participation financière au GIP du Pays de Morlaix

Rapporteur : Serge Le Pinvidic

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 52

Secrétaire de séance : Martine Dilasser

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Auréan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irien à Georges Lostanlen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigréat à Georges Auréan, Christiane Léon à Marlène Tilly, Sarah Noll à Véronique Pereira

Morlaix Communauté contribue financièrement au fonctionnement du Groupement d'Intérêt Public du Pays de Morlaix dont elle est membre.

Pour l'année 2016, le montant de la participation demandée à Morlaix Communauté s'élève à 89 496,40 € (soit 1,40 € par habitant, montant inchangé depuis 2013).

Les crédits sont inscrits au budget de 2016, article 6281,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 26 avril 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver la participation financière d'un montant de 89 496,40 €, au GIP du Pays de Morlaix pour l'année 2016.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité

Délibération D16-118

Objet : Forum régional des élus et de l'emploi territorial - Attribution d'une subvention au Centre de gestion du Finistère

Rapporteur : Serge Le Pinvidic

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 52

Secrétaire de séance : Martine Dilasser

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Poulliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Auréan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Poulliquen, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougoven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon. Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Georges Lostanlen **Locquirec** : Gwennolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigréat à Georges Auréan, Christiane Léon à Marlène Tilly, Sarah Noll à Véronique Pereira

Le prochain forum régional des élus et de l'emploi territorial aura lieu dans le Finistère le 13 décembre 2016. Ce forum triennal est organisé par les quatre centres de gestion bretons et par le CNFPT.

Morlaix Communauté avait participé à hauteur de 3 000 € à l'organisation des éditions précédentes (2010 à Quimper et 2013 à Rennes).

Le Centre de gestion du Finistère sollicite une subvention de Morlaix Communauté pour l'organisation du forum de 2016.

La commission Finances, Administration générale, réunie le 26 avril 2016, a proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 €.

Il est proposé au Conseil de Communauté de valider cette proposition.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-119

Objet : **Dénomination d'une voie privée**

Rapporteur : Serge Le Pinvidic

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 52

Secrétaire de séance : Martine Dilasser

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Poulliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Auréan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Poulliquen, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougoven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon. Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Georges Lostanlen **Locquirec** : Gwennolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigréat à Georges Auréan, Christiane Léon à Marlène Tilly, Sarah Noll à Véronique Pereira

Le parking dit « *parking EPA* » ou « *parking de l'IUT* », situé sur le territoire de la commune de Saint-Martin-des-Champs, est la propriété privée de Morlaix Communauté depuis la dernière phase d'acquisitions foncières du site de la Manufacture (acte notarié du 18 mars 2014). Les

travaux d'aménagement de cet espace sont programmés pour le mois de juin 2016, (enrobé, éclairage et marquage au sol). Ces travaux de voirie font suite à l'opération d'aménagement du deuxième département IUT, et s'inscrivent dans le programme global de restructuration du site de la Manufacture.

Il est proposé de saisir cette occasion pour décider de la dénomination de cette voie. Selon les dispositions applicables en la matière, la dénomination des voies privées ouvertes à la circulation publique n'appartient qu'aux propriétaires de ces voies (Conseil d'État, 19 juin 1974, sieur Broutin).

La commission Culture a proposé de dénommer cet espace « *place Jean-François Blondel* », architecte, membre de l'académie royale d'architecture, en charge de l'édification de la première phase de la Manufacture des tabacs en 1736.

Vu l'avis favorable de la commission Culture du 30 mars 2016,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 26 avril 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté de valider cette proposition.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-120

Objet : Modification du tableau des emplois - Atelier Santé Ville

Rapporteur : Guy Pouliquen

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 52

Secrétaire de séance : Martine Dilasser

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Launmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon. Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Georges Lostanlen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigréat à Georges Aurégan, Christiane Léon à Marlène Tilly, Sarah Noll à Véronique Pereira

Il est proposé la modification suivante au sein du pôle Cohésion sociale :

- l'emploi de chargé de mission Atelier Santé Ville est transformé en emploi de chargé de mission Contrat Local de Santé,
- conformément à l'accord de l'Agence régionale de santé de Bretagne qui s'engage à accompagner Morlaix Communauté au titre de l'année 2016 à hauteur de 15 000 €, il est également proposé de fixer la rémunération du chargé de mission sur la base du 2^{ème} échelon du grade des attachés territoriaux, indice brut 423 – indice majoré 376, ainsi que le régime indemnitaire correspondant au grade des attachés.

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 26 avril 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté de valider cette proposition.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-121

Objet : Renouvellement de l'engagement du chargé de mission - Réduction-prévention des déchets

Rapporteur : Guy Pouliquen

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 52

Secrétaire de séance : Martine Dilasser

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Iriren à Georges Lostanlen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigréat à Georges Aurégan, Christiane Léon à Marlène Tilly, Sarah Noll à Véronique Pereira

Les missions principales portées par le chargé de mission Réduction-préventions des déchets sont les suivantes :

- piloter la mission prévention, animation territoriale et mise en réseau des différents, acteurs en matière de prévention des déchets,
- mettre en place, animer et suivre le label territoire zéro déchet zéro gaspillage,
- établir le budget prévisionnel ainsi que les objectifs annuels,
- suivre les indicateurs ainsi que le suivi financier du programme,
- proposer des mesures correctives, après évaluation du bilan annuel,
- organiser et réaliser des animations via des partenaires et relais locaux pour des publics diversifiés : habitants, entreprises, personnel des administrations,
- initier des réseaux d'échange et une démarche participative (comité de pilotage, groupe de travail...),
- mettre en place des actions de communication dans le domaine de la réduction et de la prévention des déchets.

Le chargé de mission remplit au terme de ses contrats, soit au 30 juin 2016, les conditions suivantes :

- avoir six ans de services publics effectifs en tant que chargé de mission de catégorie B auprès de Morlaix Communauté,
- occuper un emploi permanent au titre du nouvel article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984.

Ainsi, il remplit les conditions fixées par l'article 3-4 de la loi du 26 janvier 1984 pour que son contrat à durée déterminée devienne un contrat à durée indéterminée à compter du 1^{er} juillet 2016.

La rémunération sera basée sur la base de l'indice brut 524 – indice majoré 449, ainsi que le régime indemnitaire afférent aux fonctions.

Vu les délibérations D09-207 du 16 novembre 2009, D13-080 du 27 mai 2013 et D14-205 du 22 décembre 2015 relatives à ce poste,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 26 avril 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver ce renouvellement de contrat sous la forme d'un contrat à durée indéterminée.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

CULTURE

Délibération D16-122

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Cinétoile

Rapporteur : Françoise Raoult

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 51

Secrétaire de séance : Martine Dilasser

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Georges Lostanlen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigréat à Georges Aurégan, Christiane Léon à Marlène Tilly, Sarah Noll à Véronique Pereira

Avait quitté la séance : Béatrice Picart

L'association Cinétoile créée en 1991 et basée à Carantec, est présidée par Loïc Goupil. Elle compte 2 salariés (2 équivalents temps plein : un projectionniste et un agent en charge du développement culturel) et 32 bénévoles.

Les activités de ce cinéma associatif, qui fonctionne en partenariat avec la Salamandre, dynamisent la vie culturelle et sociale du territoire en assurant une programmation de qualité notamment en direction du jeune public (accueil des scolaires).

L'Étoile bénéficie du classement Art et Essai délivré par le CNC (centre national de la cinématographie), et est intégré au réseau finistérien Cinéphare qui propose, avec l'aide du Conseil départemental et du Conseil régional, différentes actions d'animation dans le domaine de la culture cinématographique.

Après l'année 2014 qui s'était avérée très positive (le cinéma Étoile a connu une augmentation de près de 25 % du nombre de ses spectateurs (10 899 contre 8 213 en 2013) dans un contexte national d'augmentation de près de 8 %), 2015 montre la confirmation d'un équilibre tant en termes de fréquentation (10 198 spectateurs) que de résultat financier (résultat excédentaire de 558 €).

Un partenariat avec les associations La règle du jeu pour le programme Cin'école et Grain de sel, se poursuit afin de permettre aux scolaires d'assister à des séances qui font l'objet d'une exploitation pédagogique en classe. Une séance supplémentaire tous les jeudis à 14 heures au tarif unique de 3 € permet également un élargissement du public (personnes âgées, convention avec l'EHPAD de Kerlizou à Carantec, demandeurs d'emplois, etc.)

D'autres tarifs sont également pratiqués tout au long de l'année :

- 2,50 € pour les groupes scolaires,
- 3,00 € pour les centres aérés et les clubs (gratuité pour les accompagnants),
- 4,00 € pour les abonnés du Cinétoile et de la Salamandre, les moins de 25 ans et les demandeurs d'emplois.

À noter que les travaux de rénovation du cinéma débiteront après le 4 janvier 2017 et dureront cinq mois, pendant lesquels l'exploitation cinématographique sera interrompue.

L'association Cinétoile sollicite une subvention de 5 000 € pour l'année 2016. Pour mémoire, une subvention de 5 000 € a été allouée au titre de 2015.

Vu l'avis favorable de la commission Culture du 20 avril 2016

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € à l'association Cinétoile pour l'année 2016 (*budget Culture (30) – imputation 6574*),
- d'autoriser le Président à signer une convention de partenariat 2016.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-123

Objet : Attribution de subvention de fonctionnement au Pôle du Roudour

Rapporteur : Françoise Raoult

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 51

Secrétaire de séance : Martine Dilasser

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Auréan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Iriren à Georges Lostanlen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigréat à Georges Auréan, Christiane Léon à Marlène Tilly, Sarah Noll à Véronique Pereira

Avait quitté la séance : Béatrice Picart

Le Pôle du Roudour géré par la ville de Saint-Martin-des-Champs, développe un projet culturel favorisant l'accès à la culture pour un large public en proposant une programmation de qualité à des tarifs accessibles à tous. Cette programmation, axée sur la musique, les arts de la scène et le spectacle vivant, ouverte aux professionnels, apporte également un soutien technique aux pratiques amateurs. Le Roudour met ses salles à la disposition des acteurs locaux aussi bien que des scolaires et accueille des compagnies en résidence.

Le Pôle du Roudour est devenu un lieu de diffusion culturelle incontournable sur le territoire communautaire que ce soit sur leur scène ou hors les murs (*Rues en scène*, etc.).

Il s'inscrit dans une démarche :

- de développement de partenariats avec les acteurs culturels, sociaux et institutionnels ;
- de prise en compte de la dimension intercommunale dans la problématique d'accès à l'équipement (accueils spécifiques, horaires, tarifs...) ;
- d'intégration des problématiques des communes dans la programmation culturelle (vie sociale, économique et culturelle) ;
- de prise en compte de la culture locale, notamment la langue bretonne ;
- de partenariat avec Morlaix Communauté pour l'élaboration et la réalisation des festivités dans plusieurs villes du territoire en proposant une programmation artistique pluridisciplinaire, tout public, et gratuite.

L'année 2015 a été marquée par sa métamorphose. Le Pôle du Roudour est désormais identifié comme un pôle culturel majeur avec l'arrivée de la nouvelle médiathèque de Saint-Martin-des-Champs, d'un café-littéraire, et d'une salle d'exposition, qui viennent compléter ses salles de spectacles et de réunions.

L'établissement continue, dans sa programmation 2016, à développer des actions de qualité (spectacles, conférences, expositions) tout en tenant compte de l'offre culturelle générale et des moyens existants sur son territoire (Théâtre du Pays de Morlaix), persévérer dans une politique des publics axée sur une volonté de démocratisation de la culture (médiation culturelle), étoffer sa programmation d'arts plastiques, favoriser l'accueil et l'accompagnement des associations (résidences, créations locales, programmation hors les murs) et développer un cycle de conférences sur des sujets de société.

Le compte-rendu 2015 et le budget du Pôle du Roudour qui s'élève à 203 000 € pour l'année 2016, sont les suivants :

BILAN FINANCIER ANNEE 2015 (€ / ttc)			
coûts artistiques	104 908,00 €	Recettes billetteries	44 317,00 €
techniciens spectacles	21 658,00 €	Ville de st Martin des Champs	36 713,00 €
défraiements (transport, repas, catering, hôtel)	16 880,00 €	Rues en Scène (Morlaix Communauté)	64 902,00 €
droits d'auteur (SACEM, SACD, CNV...)	15 144,00 €	Morlaix Communauté	25 000,00 €
communication	15 356,00 €	Conseil Général du Finistère	15 400,00 €
technique (1)	16 886,00 €	Spectacle vivant en Bretagne / DRAC	4 500,00 €
TOTAL DEPENSES	190 832,00 €	TOTAL RECETTES	190 832,00 €

BUDGET PREVISIONNEL ANNEE 2016 (€ / ttc)			
coûts artistiques	105 000,00 €	Recettes billetteries	42 000,00 €
techniciens spectacles	23 000,00 €	Ville de st Martin des Champs	57 000,00 €
défraiements (transport, repas, catering, hôtel)	18 000,00 €	Rues en Scène (Morlaix Communauté)	65 000,00 €
droits d'auteur (SACEM, SACD, CNV...)	16 000,00 €	Morlaix Communauté	25 000,00 €
communication	16 000,00 €	Conseil Départemental du Finistère	14 000,00 €
technique (1)	25 000,00 €		
TOTAL DEPENSES	203 000,00 €	TOTAL RECETTES	203 000,00 €

(1): investissement matériel pour améliorer les prestations techniques du Roudour et l'accueil des artistes

La ville de Saint-Martin-des-Champs sollicite Morlaix Communauté à hauteur de 25 000 €. Pour mémoire, une subvention de 25 000 € a été allouée au titre de 2015.

Vu l'avis favorable de la commission Culture du 20 avril 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **25 000 €** au Pôle du Roudour, pour soutenir son projet culturel qui favorise l'accès à la culture pour un large public (*budget Culture (30) – imputation 657341*),
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat 2016.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-124

Objet : Attribution de subvention de fonctionnement à l'association La Baie des Livres

Rapporteur : Françoise Raoult

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 51

Secrétaire de séance : Martine Dilasser

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec**

Loc-Éguiner : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon. Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Iriien à Georges Lostanlen **Locquirec** : Gwenoël Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigréat à Georges Aurégan, Christiane Léon à Marlène Tilly, Sarah Noll à Véronique Pereira

Avait quitté la séance : Béatrice Picart

L'association La Baie des Livres a été créée en septembre 2011. Présidée par Madame Julia Thatje, elle est située à Plourin-lès-Morlaix et compte 19 adhérents, 12 bénévoles et 70 volontaires. L'association a pour objectif de promouvoir la lecture auprès de tous les jeunes publics du territoire et plus largement du Pays de Morlaix.

Depuis l'organisation du premier salon du Livre-jeunesse en 2012, la Baie des Livres a reconduit son action chaque année. Le salon est désormais bien ancré sur le territoire. Le cœur de l'événement se déroule au Pôle du Roudour, à Saint-Martin-des-Champs. Ce salon offre l'occasion de faire découvrir la diversité des productions du secteur jeunesse, de l'album sans texte au roman, mais aussi des livres en langue bretonne ainsi que des éditions adaptées aux publics avec un handicap (dyslexique, malentendant, etc.). La chance également de faire découvrir la littérature de jeunesse en présence d'artistes reconnus.

En 2015, la 4^{ème} édition a ainsi touché près de 4 800 personnes : des scolaires (maternelles, primaires, collèges, lycées, EPMS, IME, ITEP), des familles et le grand public. Outre leur présence au salon, les artistes se déplacent dans les établissements du territoire, ce qui permet de toucher le public rural plus éloigné des structures culturelles. Près de 58 rencontres ont eu lieu dans les établissements scolaires, de la petite section à la terminale, dans les médiathèques, avec la venue de 17 auteurs, sur l'ensemble du Pays de Morlaix (Morlaix, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, Pleyber-Christ, Plougasnou, Sainte-Sève, Landivisiau, Plouigneau, Roscoff, Saint-Pol-de-Léon, Plouescat, Guerlesquin, etc.). Près de 1 450 jeunes sont concernés. Vingt personnes ont assisté à la causerie en breton et 290 spectateurs ont participé à la Nuit Pixar au cinéma de la Salamandre. Le salon a comptabilisé 2 910 visiteurs (dont 1 566 adultes et 2 158 habitants de Morlaix Communauté).

L'association organise sa 5^{ème} édition en novembre 2016 :

- vendredi 25 novembre : les auteurs et illustrateurs jeunesse invités rencontreront les jeunes dans les établissements scolaires et médiathèques volontaires. Un travail aura été fait autour de leurs œuvres ;
- le week-end des 26 et 27 novembre : salon avec accès libre (gratuit) de 10h à 18h : dédicaces, espaces ventes, spectacles (un défi graphique des auteurs en direct), expositions, animations (ateliers, maquillage, etc).

Le salon proposera un espace ludique, des ateliers de création, des coins de lecture et des animations en partenariat avec les médiathèques du Pays de Morlaix, des expositions des réalisations des élèves du territoire, un espace de vente et d'expositions de livres, tenu par les libraires du Pays de Morlaix, des lieux de dédicaces et de discussions avec les auteurs-illustrateurs, des lectures publiques, un espace « Lire autrement » en lien avec un spectacle en langue des signes (dédié aux éditions adaptées pour les lecteurs, petits ou grands, qui ont un handicap à la lecture), un espace scénique pour un lieu d'expression artistique (musique, contes, spectacles, etc.).

Un thème est proposé, en particulier aux scolaires, en plus de l'univers des auteurs et illustrateurs. Les œuvres réalisées seront exposées pendant le salon du livre.

L'association a également créé une caravane-bibliothèque, sur le principe du livre déposé/pris librement qui peut servir toute l'année sur le territoire et est personnalisée au fil des années par les artistes invités. Ce lieu d'échanges libre de livres cherche un lieu abrité, qui puisse être accessible soit au public, soit à d'autres structures ou associations du territoire.

Un large partenariat est en place avec les médiathèques du territoire (Morlaix, Saint-Martin-des-Champs, Pleyber-Christ, Plourin-lès-Morlaix, Carantec, Landivisiau, Saint-Pol-de-Léon), les établissements scolaires, les libraires (Dialogues à Morlaix, Livres in room à Saint-Pol-de-Léon, Chez le mari de Cécile à Landivisiau), le Résam, KLT, Div Yezh et Diwan Montroulez pour le breton, le Musée de Morlaix (soutien aux écoles, projet autour du thème), des liens aussi avec les structures culturelles : Roudour, La Salamandre (la nuit du cinéma), etc.

Le budget prévisionnel 2016 de l'action est de 22 490 € (35 990 € avec valorisation).

L'association La Baie des Livres sollicite auprès de Morlaix Communauté une subvention de 4 000 € pour 2016. Pour mémoire, elle avait obtenu un soutien de 4 000 € en 2015.

Vu l'avis favorable de la commission Culture du 20 avril 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 4 000 € à l'association **La Baie des Livres**, au titre de l'année 2016 (*budget Culture (30) – imputation 6574*),
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat 2016.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-125

Objet : Attribution de subvention de fonctionnement à l'association **La Salamandre**

Rapporteur : Françoise Raoult

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 45

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 51

Secrétaire de séance : Martine Dilasser

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Auréan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon. Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Georges Lostanlen **Locquirec** : Gwenoël Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigréat à Georges Auréan, Christiane Léon à Marlène Tilly, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Joëlle Huon à Jean-Paul Vermot

Avait quitté la séance : Béatrice Picart

L'association La Salamandre, créée en 1994 et basée à Morlaix, est co-présidée par Camille Larvor et Marc André Boennec. Elle compte 580 adhérents, 15 bénévoles et 3 salariés (une directrice, deux projectionnistes-caissiers).

Ce cinéma associatif, fonctionne en partenariat avec le cinéma d'Art et d'Essai carantécois Cinétoile. Ils participent pleinement à la dynamisation de la vie culturelle et sociale du territoire en offrant une programmation de qualité, notamment en direction du jeune public (accueil des scolaires). Il bénéficie du classement Art et Essai délivré par le CNC (centre national de la cinématographie) et est intégré au réseau finistérien Cinéphare qui propose, avec l'aide du Conseil départemental et du Conseil régional, différentes actions d'animation dans le domaine de la culture cinématographique.

En 2015, la Salamandre a comptabilisé plus de 29 000 entrées (moins 3 251 entrées par rapport à 2014, chute de fréquentation constatée sur tout le territoire national).

La Salamandre fait un travail tout particulier en direction du jeune public, et accueille ainsi tous les dispositifs scolaires reconnus par l'Éducation nationale (École et cinéma, Collège au cinéma et lycéens au cinéma). Une vingtaine de films est ainsi programmée annuellement afin de sensibiliser les jeunes au cinéma, de participer à la construction de leur culture cinématographique et de développer leur esprit critique. Sont également proposés des programmes tels que Au ciné avec bébé (deux séances par mois environ), des ateliers de pratique avec le lycée Tristan Corbière (option Cinéma audiovisuel) et le lycée de Suscinio, des animations (rencontres, débats, etc.).

À noter que la gestion du projet SE/cW (plate-forme culturelle qui sera localisée à la Manufacture au sein de laquelle seront implantées deux salles de cinéma) est au cœur des préoccupations de l'association La Salamandre.

Morlaix Communauté est sollicitée à hauteur de 15 000 € pour 2016. Pour mémoire, en 2015, une subvention d'un montant de 15 000 € avait été allouée.

Vu l'avis favorable de la commission Culture du 20 avril 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 15 000 € à l'association La Salamandre pour l'année 2016 (budget Culture (30) – imputation 6574),**
- **d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat 2016.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-126

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Théâtre de l'Entresort

Rapporteur : Françoise Raoult

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 45

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 51

Secrétaire de séance : Martine Dilasser

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéhol** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Auréan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon. Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Georges Lostanlen **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigréat à Georges Auréan, Christiane Léon à Marlène Tilly, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Joëlle Huon à Jean-Paul Vermot

Avait quitté la séance : Béatrice Picart

Le Théâtre de l'Entresort est une association créée en 1994 et agréée par la DRAC depuis 2007. Basée à Morlaix, elle est présidée par Yannick Roualec et administrée par Thierry Seguin. L'association compte 21 salariés (5 équivalents temps plein dont une directrice artistique, un administrateur, une assistante administrative, une comptable, un agent d'entretien) et 35 intermittents .

Il s'agit d'une compagnie conventionnée de théâtre dont l'objet est la création et l'exploitation de spectacles. Depuis son origine, le Théâtre de l'Entresort travaille notamment avec des comédiens handicapés mentaux de l'atelier Catalyse (Genêts d'or). Cette démarche artistique unique a su progressivement se faire reconnaître et être programmée aujourd'hui dans les festivals et les théâtres les plus importants de France. La compagnie bénéficie depuis plusieurs années d'un conventionnement triennal avec l'État, la Région, le Département, la ville de Morlaix, et depuis 2009 avec Morlaix Communauté.

En 2015, Morlaix Communauté s'est engagée dans une convention croisée avec ces autres financeurs publics pour une durée de 3 ans (2015-2017).

Le Théâtre de l'Entresort a connu un essor important notamment grâce à sa collaboration avec le Centre Dramatique National de Bretagne de Lorient et les travaux réalisés en matière d'éducation artistique sur le Pays de Morlaix. La compagnie travaille en étroite collaboration avec de nombreux artistes et autres compagnies, ainsi qu'avec l'association WART. Outre son fort ancrage territorial, elle se produit aujourd'hui dans toute la France.

L'association initie des actions de formation et de sensibilisation à l'éducation artistique et

culturelle, des résidences d'artistes, des ateliers de pratique théâtrale dans les centres hospitaliers (Perharidy) ou instituts médico-éducatifs, des stages pour amateurs ou encore des interventions dans les établissements scolaires (primaires, collèges, lycées).

L'année 2015 a été l'année de diffusions : *Tohubohu* (création avec le Centre Dramatique National de Lorient) et *Les Oiseaux*, deux spectacles créés avec l'Atelier Catalyse, ont tourné sur les scènes françaises. Une mise en voix de *Seuls les vivants peuvent mourir* a été programmée dans le cadre de FOCUS#2 à Théâtre Ouvert (temps fort sur les écritures contemporaines). Le partenariat avec L'Éducation Nationale sous forme d'ateliers s'est poursuivi (Lycée Tristan Corbière). Enfin, le Théâtre de l'Entresort est un des trois acteurs culturels morlaisiens du projet SE/cW, futur laboratoire pluridisciplinaire de la création contemporaine.

L'année 2016 sera marquée par l'ouverture du chantier du SE/cW, centre d'art pluridisciplinaire à la Manufacture, la reprise d'un ancien spectacle ... *que nuage...* au Centre Dramatique Régional de Vire et en mai, 15 jours de représentations au Centre Dramatique d'Aubervilliers à la fois de *Tohu Bohu* et de ... *que nuage...* Ces représentations seront suivies en juillet de la création de *Ludwig, un roi du la lune* (sur un texte de Frédéric Vosier, musique Rodolphe Burger, chorégraphie Bernardo Montet et mise en scène Madeleine Louarn) au Festival d'Avignon. *Ludwig* illustrera le potentiel important que porte cet équipement pluridisciplinaire qu'est le SE/cW et donnera dès son ouverture un rayonnement et une ambition importante à ce lieu. Enfin, le partenariat avec L'Éducation nationale sous forme d'ateliers se poursuit (lycée et BTS de Tristan Corbière). À noter que les cours publics d'histoire de l'art seront poursuivis en partenariat avec le SE/cW, l'UTL de Morlaix, l'IUT GACO de Morlaix, le BTS Métiers de l'audiovisuel du lycée Saint-François ND de Lesneven et le Patio.

Le budget prévisionnel 2016 de l'association s'élève à 548 450 €.

L'association sollicite de Morlaix Communauté une subvention de 6 000 € au titre de l'année 2016. Pour mémoire, une subvention de 6 000 € a été allouée au titre de l'année 2015.

Vu l'avis favorable de la commission Culture du 20 avril 2016 sur l'attribution d'une subvention d'un montant de de 5 500 € au Théâtre de l'Entresort,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 5 500 € au Théâtre de l'Entresort pour l'année 2016, au titre de ses actions de création, de diffusion et de formation dans le domaine du spectacle vivant notamment l'atelier Catalyse (budget Culture (30) – imputation 6574).

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (Thierry Desmarres ne participe pas au vote).

Délibération D16-127

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association pour la gestion et l'animation du Théâtre du Pays de Morlaix

Rapporteur : Françoise Raoult

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 45

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 51

Secrétaire de séance : Martine Dilasser

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Auréan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie

Hamon. Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irien à Georges Lostanlen **Locquirec** : Gwenoél Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigréat à Georges Aurégan, Christiane Léon à Marlène Tilly, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Joëlle Huon à Jean-Paul Vermot

Avait quitté la séance : Béatrice Picart

Le Théâtre du Pays de Morlaix compte 7 salariés, dont 5 à plein temps CDI : un directeur, un directeur technique, une médiatrice culturelle, une personne en charge de l'accueil billetterie et une personne en charge des relations aux publics. Il compte également 2 salariées à 1/8 temps CDI : un comptable et un agent d'entretien.

Ces dernières années, il affirme son ancrage sur tout le territoire. Depuis 2003, Morlaix Communauté et le Théâtre du Pays de Morlaix ont mis en place un partenariat formalisé par une convention favorisant la programmation de spectacles accessibles au plus grand nombre à un prix d'entrée attractif, ceci afin d'inciter un public le plus large possible à sortir au Théâtre. La dernière convention (2013-2015) est arrivée à son terme le 31 décembre 2015.

L'exploitation du Théâtre du Pays de Morlaix destinée à la promotion du spectacle vivant implique un budget de fonctionnement établi selon des critères convenus avec les financeurs du programme, principalement la ville de Morlaix, Morlaix Communauté, en partenariat le Département du Finistère, la Région Bretagne et l'État – DRAC Bretagne. La volonté est de donner une place aux spectacles reconnus et attendus par le public, mais également à toutes les nouvelles formes artistiques contemporaines de qualité, dans un souci de faire trait d'union entre les créateurs et le public.

En marge de la saison du théâtre tout public, un programme est proposé au jeune public et aux familles afin de donner le goût, de former le sens critique et d'éduquer ce public de demain par des actions de sensibilisation et d'initiation en amont et en aval des représentations. Un parcours théâtre a été mis en place en collaboration avec les enseignants (préparation pédagogique, séance au Théâtre, rencontre avec les artistes).

Le recrutement souhaité par la DRAC d'une responsable de la Médiation culturelle et de la Programmation Jeune Public a permis au Théâtre de renforcer sa communication, sa programmation et son accueil des jeunes publics. En 2013, le Théâtre du Pays de Morlaix a connu un très important succès pour ses programmations jeune public. La programmation de qualité éclectique (intégrant notamment musique et culture bretonne) a permis d'atteindre un taux de fréquentation du Théâtre à 80 %. Cette démarche d'éducation artistique et culturelle est un des points clefs que le Théâtre du Pays de Morlaix entend approfondir, en menant une politique de médiation novatrice tant envers les scolaires que les autres publics (ambassadeurs du Théâtre, comités d'échanges).

En 2015, 13 750 personnes ont été comptabilisées dont 7 160 de moins de 25 ans. Le Théâtre du Pays de Morlaix a poursuivi sa programmation École du spectateur (entourée d'actions culturelles avec préparation en classe, échange autour du spectacle, etc.), son travail d'exposition itinérante, ses actions de médiation, son partenariat avec différents établissements scolaires (collèges du Château et Guerlesquin, lycée de Suscinio, etc.). Pour 2016, l'association souhaite renforcer l'activité de proximité du Théâtre en développant la production de projets de territoire innovants (exemple : résidences d'artistes dans différents lieux du territoire). Un pass culture est également en cours de réflexion avec différents partenaires culturels.

L'association pour la gestion et l'animation du Théâtre du Pays de Morlaix sollicite une subvention de 150 000 € auprès de Morlaix Communauté pour la mise en place de sa programmation 2016. La ville de Morlaix participe à hauteur de 540 400 € (intégrant la location immobilière). Pour mémoire, une subvention de 130 000 € a été allouée au titre de 2015.

Le budget prévisionnel 2016 de l'association s'élève à 885 498 €.

Vu l'avis favorable de la commission Culture du 20 avril 2016 sur l'attribution d'une subvention de 130 000 € à l'association pour la gestion et l'animation du Théâtre du Pays de Morlaix ;

Il est proposé à au Conseil de Communauté :

- **d'approuver l'attribution à l'association pour la gestion et l'animation du Théâtre du Pays de Morlaix, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 130 000 € au titre de sa programmation 2016 (budget Culture (30) – imputation 6574),**
- **d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat 2016.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-128

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Ti An Oll - La Charrette aux merveilles

Rapporteur : Françoise Raoult

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 44

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 50

Secrétaire de séance : Martine Dilasser

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Landmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon. Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Georges Lostanlen **Locquirec** : Gwendolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigréat à Georges Aurégan, Christiane Léon à Marlène Tilly, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Joëlle Huon à Jean-Paul Vermot

Avaient quitté la séance : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Plouigneau** : Béatrice Picart

Ti an Oll est un centre social créé en 1981, basé à Plourin-lès-Morlaix et présidé par Mesdames Élise Morzadec, Françoise Ferry et Sonia Loringuer. Il compte 1 500 adhérents et 150 bénévoles. En 2015, ont été comptabilisés 11 salariés (7 équivalents temps plein) : un directeur, un référent famille (coordination), un coordinateur vie sociale à 80 % basé à Kernegùes, un animateur-jeunesse, un coordinateur « Projet éducatif de territoire », une secrétaire comptable et des animateurs-techniciens d'activités. Une vingtaine d'animateurs volontaires vient également conforter l'équipe.

Cette année, Ti an Oll met en œuvre la 14^{ème} édition du festival de contes, de récit et de paroles La Charrette aux Merveilles. Il devrait se dérouler pendant trois semaines en octobre-novembre 2016 (dates à déterminer).

À ce jour, une quarantaine de partenaires est impliquée dans la mise en œuvre de ce projet tout au long de l'année (parmi lesquels le Théâtre du Pays de Morlaix, la MJC de Morlaix, l'Espace du Roudour, les centres sociaux Carré d'As, Ulamir, les centres de loisirs de Morlaix, Plougonven, Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, le Théâtre de la Corniche, les médiathèques de Morlaix et de Plourin-lès-Morlaix). Le festival constitue le point d'orgue des animations que la « Charrette aux merveilles » propose annuellement. C'est un tremplin pour de nombreuses structures permettant la découverte puis le développement d'un travail pédagogique et éducatif autour de l'oralité pour tous les publics, enfants, adolescents et adultes.

En 2015, 2 272 personnes ont bénéficié des spectacles et animations proposés lors de la 13^{ème} édition du festival pour 27 spectacles ou animations. Tous les cantons ont accueilli au moins un spectacle. La Charrette aux merveilles devrait réunir cette année environ 2 500 participants. Pendant trois semaines d'animation, c'est une trentaine de spectacles qui sera présentée sur l'ensemble des cantons de Morlaix Communauté. Pour cette nouvelle édition, l'association poursuit les formules déjà proposées : spectacles jeune public et tout public, apéritifs contés, spectacles chez l'habitant, dîners contés, ateliers de création et entre-sorts contés.

Via sa programmation, l'association veillera à permettre la rencontre entre acteurs locaux, régionaux et nationaux, et à permettre une diversité de spectacles entre conteurs amateurs et conteurs professionnels. Les conteurs amateurs du territoire auront d'ailleurs toute leur place au travers de scènes ouvertes, de formation, etc. Une vingtaine de lieux de représentation est

retenue pour les spectacles : les foyers socioculturels, les salles des fêtes, les écoles, les centres sociaux, les salles de spectacle et les bibliothèques.

Ti An Oll sollicite de Morlaix Communauté au titre de 2016, une subvention d'un montant de 5 500 € et couvre deux dimensions pour cette édition

- continuité du développement en milieu rural : nécessité d'un soutien technique plus important avec un régisseur technique sur l'ensemble du festival et la location de matériels de lumière pour les spectacles dans les communes rurales et les salles non-équipées ;
- communication : l'association souhaiterait un changement graphique sur les affiches et les plaquettes pour les rendre plus accessibles.

Pour mémoire, une subvention de 4 000 € avait été allouée en 2015.

Vu l'avis favorable de la commission Culture du 20 avril 2016 pour l'attribution d'une subvention de 3 500 € à l'association Ti An Oll,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 500 € à Ti An Oll pour l'organisation de la 14^{ème} édition de la Charrette aux merveilles (*budget Culture (30) – imputation 6574*),**
- **d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat 2016.**

Ismaël Dupont trouve dommage que la proposition de la commission Culture soit bien en deçà de la demande, sachant que c'est un événement qui irrigue tout le territoire, avec une approche très diversifiée des spectacles qui convient aussi bien aux enfants qu'aux adultes, quand les associations pivot de cet événement (notamment le Théâtre de la Corniche) voient aussi leurs subventions baisser par ailleurs. On peut se poser la question de la pérennisation de ces événements si le soutien des collectivités est moindre. Ils font vivre un certain nombre d'intermittents.

Françoise Raoult répond qu'il y a deux actions dans la Charrette aux Merveilles : sur la question de la continuité du développement en milieu rural, la commission a estimé que Morlaix Communauté devait être présente ; et sur la partie communication, la commission a proposé d'être moins disante que l'année passée. Ensuite, concernant le Théâtre de la Corniche, ce n'est pas encore passé en conseil de communauté, mais la proposition n'est pas celle annoncée par Ismaël Dupont.

Ismaël Dupont dit faire référence à la subvention que le Théâtre de la Corniche reçoit de la ville de Morlaix.

Françoise Raoult confirme répondre pour Morlaix Communauté.

Marie Simon-Gallouedec rejoint les propos d'Ismaël Dupont quant à la qualité et au rayonnement de l'événement. Pour autant, la commission Culture a été très vigilante à préserver de petites associations, et même alertée sur la survie de certaines, par rapport aux grosses associations qui reçoivent des subventions d'un peu partout et rayonnent au-delà du territoire.

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 abstention).

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Délibération D16-129

Objet : Approbation de la modification simplifiée du PLU de Carantec

Rapporteur : Yvon Le Cousse

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 44

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 50

Secrétaire de séance : Martine Dilasser

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles

Pouliquen, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon. Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Georges Lostanlen **Locquirec** : Gwendolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigréat à Georges Auréan, Christiane Léon à Marlène Tilly, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Joëlle Huon à Jean-Paul Vermot

Avaient quitté la séance : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Plouigneau** : Béatrice Picart

Par délibération du 26 mars 2015, le conseil municipal de la commune de Carantec a approuvé son PLU (plan local d'urbanisme).

Afin de corriger des erreurs matérielles commises dans la conception du document, le Maire de Carantec a prescrit la modification simplifiée de son PLU par arrêté du 16 septembre 2015. Il s'agissait de :

- rectifier une erreur matérielle portant sur le classement d'une parcelle du camping Les Mouettes,
- rectifier une erreur matérielle sur l'emprise de l'emplacement réservé n° 20 rue de La Galissonnière.

Le projet de modification simplifiée a été notifié aux personnes publiques associées le 21 septembre 2015.

Par délibération du 29 octobre 2015, le conseil municipal a fixé les modalités suivantes de mise à disposition du public :

- un registre d'observations, accompagné du projet de modification simplifiée, de l'exposé de ses motifs et des avis des personnes publiques associées sont mis à disposition en mairie du 9 novembre au 14 décembre 2015 aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie,
- un avis dans la presse informant la population de la procédure : Ouest France et Télégramme du 30 octobre 2015,
- une mise à disposition du dossier sur le site internet de la commune.

La commune était en cours de mise à disposition du public au moment du transfert de la compétence à Morlaix Communauté qui exerce depuis le 1^{er} décembre 2015, la compétence « Plan Local d'Urbanisme, documents en tenant lieu et carte communale ».

Le conseil municipal de la commune de Carantec a délibéré le 17 décembre 2015, afin de donner son accord à Morlaix Communauté pour la poursuite de la procédure de modification simplifiée du PLU.

Le Conseil de Communauté a décidé de poursuivre et achever cette procédure, par délibération du 29 février 2016.

Bilan de la mise à disposition du public

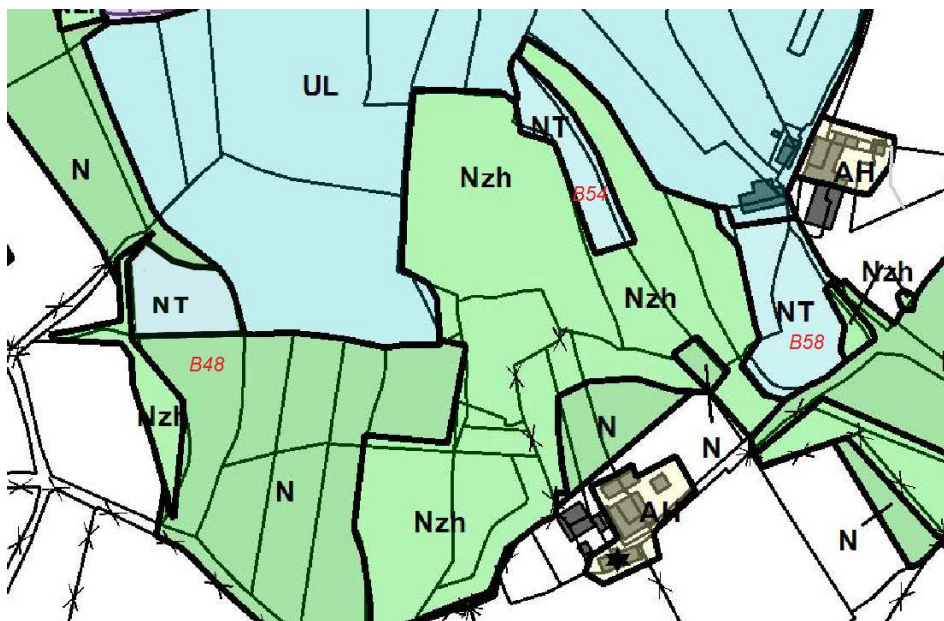
Conformément aux modalités définies par le conseil municipal de Carantec, le dossier de modification simplifiée a été mis à disposition du public sur le site Internet de la commune ainsi que dans les locaux de la mairie, du 9 novembre au 14 décembre 2015.

Cette mise à disposition a été communiquée au public par avis inséré dans la presse régionale le 30 octobre 2015.

Une seule remarque a été formulée à l'égard du projet, consistant à recommander de limiter la rectification du classement de la parcelle B48 du camping les Mouettes à sa partie nord afin d'éviter des conflits d'usage entre les campeurs et la station de pompage (nuisances sonores).

Approbation de la modification simplifiée

Rectification du classement de la parcelle B48 du camping Les Mouettes : le nord de la parcelle est classé en Nt :



Rectification de l'emprise de l'emplacement réservé n°20 rue de la Galissonnière :
 Rétablir l'emplacement réservé, pré-existant, sur l'emprise du chemin piétonnier, à savoir les parcelles AE 1104, 1105, 433, 432, 430, 429, 1015.



Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L.5117-1 et suivants,
Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives,
Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.151-1 et suivants et R.151-1 et suivants,
Vu l'arrêté du maire du 16 septembre 2015 lançant la procédure de modification simplifiée du PLU,

*Vu la délibération du conseil municipal du 29 octobre 2015 fixant les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme,
Vu l'arrêté préfectoral n°2015 335-0001 du 1^{er} décembre 2015 portant modification des statuts de Morlaix Communauté,
Vu la délibération du conseil municipal du 17 décembre 2015 donnant son accord à Morlaix Communauté afin de poursuivre et achever la procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme engagée par la commune de Carantec,
Vu les avis des personnes publiques associées et les remarques du public portées au registre,
Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 30 mars 2016,*

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le bilan de la concertation tel qu'exposé,**
- **d'approuver la modification simplifiée du PLU de Carantec telle que présentée, incluant la rectification du rapport de présentation (p 150, 151 et 155), de la partie graphique du règlement et du tableau des emplacements réservés.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-130

Objet : Approbation de la convention cadre PAPI d'intention du bassin versant de la rivière de Morlaix

Rapporteur : Yvon Le Cousse

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 49

Secrétaire de séance : Martine Dilasser

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen,, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon. Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Garlan** : Joseph Irrien à Georges Lostanlen **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigréat à Georges Aurégan, Christiane Léon à Marlène Tilly, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Joëlle Huon à Jean-Paul Vermot

Avaient quitté la séance : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart

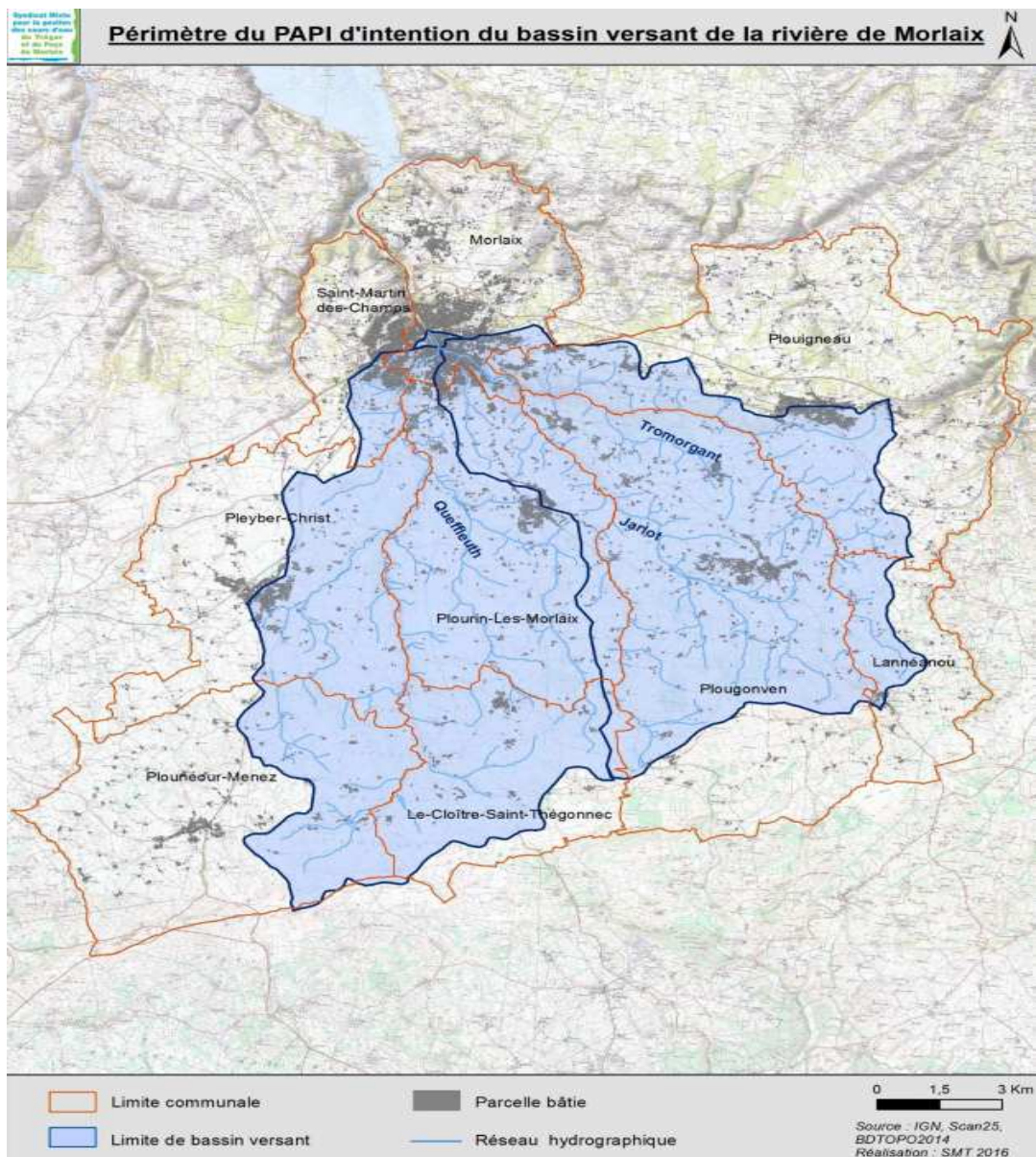
Préambule

Le PAPI d'intention (programme d'actions de prévention des inondations), s'inscrit dans la poursuite d'études lancées depuis 2003 relatives à la réduction du risque inondation sur le bassin de la rivière Morlaix. Il fait suite à la série d'inondations ayant lourdement affecté les zones urbaines de ce bassin au cours de l'hiver 2013-2014.

Les différents partenaires du programme ont souhaité formaliser un plan pour les années 2016 à 2018 visant, par le biais d'actions publiques, à la réduction progressive et durable des dommages aux personnes et aux biens liés aux inondations. Le dossier de candidature déposé en mars 2015 par le Syndicat Mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix a fait l'objet d'un examen par la CMI (commission mixte inondation). Cette instance, chargée de la labellisation des PAPI, a émis, lors de sa séance du 9 juillet 2015, un avis favorable à la labellisation du PAPI d'intention de la Rivière de Morlaix.

Le périmètre du projet

Le périmètre du PAPI d'intention est celui du bassin versant de la rivière Morlaix composé des bassins versants du Jarlot et du Queffleuth, suivant le plan ci-après :



Le cadre juridique

Les principaux textes applicables dans le cadre de la présente convention sont :

- la Directive 2007/60/CE dite « Directive inondation »,
- le Code de l'Environnement dans son ensemble et en particulier les articles introduits ou modifiés par la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003, relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages (titre II « risques naturels »),
- la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
- le décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour les projets d'investissement,
- le plan de gestion du risque inondation 2016-2021 du 22 décembre 2015,
- le SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 du 20 décembre 2015,
- le contrat de Plan État- Région du 11 mai 2015,
- le PPRI (plan de prévention du risque inondation) de Morlaix approuvé par arrêté préfectoral du 21 juin 2000 et modifié par l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2004. Il concerne les communes de Plourin-lès-Morlaix, Saint-Martin-des-Champs et Morlaix,
- la stratégie collective du SAGE Léon Trégor adoptée par la CLE du 16 juin 2015 visant à l'amélioration de la connaissance du risque inondation, l'amélioration de la gestion des crises et la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens,
- le cahier des charges relatif à la labellisation des PAPI.

Objectifs du programme d'actions de prévention des inondations

En s'engageant à soutenir ce projet de prévention des inondations, les partenaires affirment leur volonté de contribuer à réduire les dommages aux personnes et aux biens consécutifs aux inondations en mettant en œuvre une approche intégrée de prévention des inondations.

Montant et échéancier prévisionnel du projet de prévention des inondations

Sur la durée de la présente convention, le coût prévisionnel global du projet est évalué à 1 277 800 €.

Ce coût global se répartit entre les différents axes du programme de la manière suivante :

- Axe 0 : 180 000 € : l'équipe projet pour l'animation et le pilotage du PAPI,
- Axe 1 : 118 800 € : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque,
- Axe 5 : 847 000 € : les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens,
- Axe 6 : 132 000 € : le ralentissement dynamique.

L'échéancier prévisionnel de l'engagement des dépenses est le suivant :

	2016	2017	2018	Total	
Etat	94 280 €	115 480 €	71 100 €	280 860 €	22 %
Conseil départemental du Finistère	64 980 €	76 800 €	52 260 €	194 040 €	15 %
Morlaix Communauté	77 670 €	77 670 €	0 €	155 340 €	12 %
Ville de Morlaix	128 930 €	126 680 €	0 €	255 610 €	20 %
SMT	174 740 €	186 370 €	30 840 €	391 950 €	31 %
Total	540 600 €	583 000 €	154 200 €	1 277 800 €	100 %
	42 %	46 %	12 %	100 %	

Les modalités de versement des participations de Morlaix Communauté et de la ville de Morlaix sont définies dans le cadre d'une convention « fille » (annexe 8 de la convention cadre du PAPI) établie entre :

- le Syndicat Mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix,
- Morlaix Communauté,
- la ville de Morlaix,

Les actions cofinancées par Morlaix Communauté et la Ville de Morlaix étant programmées pour les années 2016 et 2017, la répartition des participations est établie de la manière suivante :

	Coût total	Syndicat Mixte du Trégor				Morlaix communauté				Ville de Morlaix			
		Part.	2016	2017	2018	Part.	2016	2017	2018	Part.	2016	2017	2018
Dispositif de diagnostic et d'accompagnement habitants	13 200	2 640	1320	1320	0	1 980	990	990	0	0	0	0	0
Dispositif de diagnostic et d'accompagnement entreprises	166 800	41 700	20850	20850	0	33 360	16680	16680	0	33 360	16680	16680	0
Acquisition de batardeaux (hors pose)	480 000	240 000	120000	120000	0	120 000	60000	60000	0	120 000	60000	60000	0
Diagnostic vulnérabilité équipements publics	9 000	2 250	2 250	0	0	0	0	0	0	2 250	2 250	0	0
Travaux réduction vulnérabilité équipement publics	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000	50000	50000	0
Etude technique pour le projet de protection temporaire	18 000	3 600	0	0	3 600	0	0	0	0	0	0	0	0
ACB pour le projet de protection temporaire	48 000	9 600	0	0	9 600	0	0	0	0	0	0	0	0
Acquisition du dispositif de protection temporaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Etude vulnérabilité réseaux	12 000	6 000	0	6 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	305 790	144 420	148 170	13 200	155 340	77 670	77 670	0	255 610	128 930	126 680	0	0

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver la convention cadre du PAPI d'intention du bassin versant de la rivière de Morlaix,**
- **d'approuver l'échéancier prévisionnel et l'engagement de dépenses pour les années 2016-2017-2018, annexe 8 de la convention cadre,**
- **d'autoriser le Président à signer la convention et tous documents s'y rapportant.**

Jean-Luc Fichet souligne l'importance du dossier PAPI et l'intérêt de passer prochainement à l'action.

Ismaël Dupont a regardé attentivement la nature des dépenses prévues (1 277 800 €) avec le sentiment que les investissements engagés sont avant tout pour prévenir les dégâts des inondations sur la ville centre, mais pas pour prévenir les inondations en amont, avec les bassins de rétention, avec un travail fait avec les agriculteurs pour éviter le ruissellement, une lutte contre la « bétonisation » excessive sur les hauteurs. Ismaël Dupont aurait aimé avoir une information publique, en Conseil communautaire, sur le point d'avancement des discussions à ce sujet.

Le point ne sera pas fait ce soir, répond Jean-Luc Fichet, mais il peut confirmer à Ismaël Dupont que l'on rentre vraiment dans le concret. C'est la volonté du Syndicat mixte du Trégor, de la ville de Morlaix et de Morlaix Communauté de pouvoir poser des actes très vite. Tout un travail en cours se fait en amont avec les politiques de bassin versant, les zones tampons. La volonté est de poser des actes, de façon à ne plus avoir à répondre aux personnes sinistrées que « des études sont en cours », sans pour autant sortir de la trajectoire de prévention, et d'un traitement équitable du territoire pour faire en sorte que tous ensemble, on préserve Morlaix des inondations.

Yvon Le Cousse précise qu'il s'agit ici d'un PAPI d'intention, qui doit pallier l'urgence. Il sera suivi en 2018 d'un PAPI opérationnel pour engager tous ces travaux de ralentissement des cours d'eau en amont. Et l'on passera là sans doute à des chiffres supérieurs.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Jean-Luc Fichet revient sur le transfert de la compétence eau et assainissement pour remercier l'ensemble des services de Morlaix Communauté et des bureaux d'étude qui ont permis d'arriver à cette décision. Un travail très important a été fait, et l'implication des services a été totale. Jean-Luc Fichet remercie également les élus pour la qualité des débats.

Le Président lève la séance à 20 h 25.